

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

NATIONAL FINANCE

FINANCES NATIONALES

Chair:

The Honourable PERCY MOCKLER

Président :

L'honorable PERCY MOCKLER

Tuesday, April 17, 2018
Wednesday, April 18, 2018

Le mardi 17 avril 2018
Le mercredi 18 avril 2018

Issue No. 63

Fascicule n° 63

First (last) meeting:

Bill C-24, An Act to amend the Salaries Act
and to make a consequential amendment
to the Financial Administration Act

Première (dernière) réunion :

Projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les
traitements et apportant une modification corrélative
à la Loi sur la gestion des finances publiques

and

et

Twenty-third meeting:

Study on the federal government's
multi-billion dollar infrastructure
funding program

Vingt-troisième réunion :

Étude sur le programme de plusieurs milliards de
dollars du gouvernement fédéral pour le
financement des infrastructures

APPEARING:

The Honourable Bardish Chagger, P.C., M.P.,
Leader of the Government in the House of Commons and
Minister of Small Business and Tourism

COMPARAÎT :

L'honorable Bardish Chagger, C.P., députée,
leader du gouvernement à la Chambre des communes et
ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Percy Mockler, *Chair*

The Honourable Mobina S.B. Jaffer, *Deputy Chair*

The Honourable André Pratte, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	(or Bellemare)
Black (<i>Alberta</i>)	(or Mitchell)
Campbell	Marshall
Cools	Moncion
Day	Neufeld
* Day	* Smith
(or Mercer)	(or Martin)
Eaton	* Woo
* Harder, P.C.	(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the Order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Omidvar (*April 17, 2018*).

The Honourable Senator Omidvar replaced the Honourable Senator Campbell (*April 17, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Percy Mockler

Vice-présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

Vice-président : L'honorable André Pratte

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	(ou Bellemare)
Black (<i>Alberta</i>)	(ou Mitchell)
Campbell	Marshall
Cools	Moncion
Day	Neufeld
* Day	* Smith
(ou Mercer)	(ou Martin)
Eaton	* Woo
* Harder, C.P.	(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénatrice Omidvar (*le 17 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Omidvar a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 17 avril 2018*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, March 21, 2018:

The order was called for resuming debate on the motion of the Honourable Senator Harder, P.C., seconded by the Honourable Senator Wetston, for the second reading of Bill C-24, An Act to amend the Salaries Act and to make a consequential amendment to the Financial Administration Act.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 21 mars 2018 :

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Harder, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Wetston, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements et apportant une modification corrélative à la Loi sur la gestion des finances publiques.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Joyal, C.P., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier intérimaire du Sénat,

Richard Denis

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, April 17, 2018
(151)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:31 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Black (*Alberta*), Cools, Eaton, Harder, P.C., Jaffer, Marshall, Mockler, Moncion, Neufeld, Omidvar and Pratte (12).

Other senator present: The Honourable Senator Mitchell (1).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 21, 2018, the committee began its consideration of Bill C-24, An Act to amend the Salaries Act and to make a consequential amendment to the Financial Administration Act.

APPEARING:

The Honourable Bardish Chagger, P.C., M.P., Leader of the Government in the House of Commons and Minister of Small Business and Tourism.

WITNESSES:

Privy Council Office:

Allen Sutherland, Assistant Secretary, Machinery of Government;

Martha Boyle, Privy Council Officer, Machinery of Government.

The chair made a statement.

Minister Chagger and Mr. Sutherland each made a statement and, together with Ms. Boyle, answered questions.

At 10:20 a.m., the committee suspended.

At 10:25 a.m., the committee resumed.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-24.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry, on division.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 17 avril 2018
(151)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Black (*Alberta*), Cools, Eaton, Harder, C.P., Jaffer, Marshall, Mockler, Moncion, Neufeld, Omidvar et Pratte (12).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Mitchell (1).

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 21 mars 2018, le comité entreprend son examen du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements et apportant une modification corrélative à la Loi sur la gestion des finances publiques.

COMPARAÎT :

L'honorable Bardish Chagger, C.P., députée, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme.

TÉMOINS :

Bureau du Conseil privé :

Allen Sutherland, secrétaire adjoint, Appareil gouvernemental;

Martha Boyle, agente du Conseil privé, Appareil gouvernemental.

Le président fait une déclaration.

La ministre Chagger et M. Sutherland font chacun une déclaration puis, avec Mme Boyle, répondent aux questions.

À 10 h 20, la séance est suspendue.

À 10 h 25, la séance reprend.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-24.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu que l'article 1 est adopté.

Il est convenu que l'article 2 est adopté, avec dissidence.

Il est convenu que l'article 3 est adopté.

Il est convenu que l'article 4 est adopté.

Il est convenu que l'article 5 est adopté.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry, on division.

It was agreed that the chair report Bill C-24 to the Senate, as soon as possible.

At 10:27 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, April 18, 2018
(152)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:46 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bellemare, Black (*Alberta*), Cools, Eaton, Jaffer, Marshall, Mockler, Moncion, Neufeld and Pratte (11).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 23, 2016, the committee continued its study on the federal government's multi-billion dollar infrastructure funding program. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 7.*)

WITNESSES:

Office of the Parliamentary Budget Officer:

Jean-Denis Fréchette, Parliamentary Budget Officer;

Mostafa Askari, Deputy Parliamentary Budget Officer;

Trevor Shaw, Economic Advisor-Analyst;

Negash Haile, Research Assistant.

Mr. Fréchette made a statement and, together with Mr. Shaw, Mr. Askari and Mr. Haile, answered questions.

At 7:57 p.m., the committee suspended.

At 8:02 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 8:39 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

Il est convenu que l'article 6 est adopté.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi, avec dissidence.

Il est convenu que le président fasse rapport au Sénat du projet de loi C-24, dès que possible.

À 10 h 27, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 18 avril 2018
(152)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 46, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Bellemare, Black (*Alberta*), Cools, Eaton, Jaffer, Marshall, Mockler, Moncion, Neufeld et Pratte (11).

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 23 février 2016, le comité poursuit son étude sur le programme de plusieurs milliards de dollars du gouvernement fédéral pour le financement des infrastructures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 7 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du directeur parlementaire du budget :

Jean-Denis Fréchette, directeur parlementaire du budget;

Mostafa Askari, sous-directeur parlementaire du budget;

Trevor Shaw, conseiller-analyste économique;

Negash Haile, assistant de recherche.

M. Fréchette fait une déclaration puis, avec MM. Shaw, Askari et Haile, répond aux questions.

À 19 h 57, la séance est suspendue.

À 20 h 2, conformément à l'article 12-16 (1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 20 h 39, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 17, 2018

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-24, An Act to amend the Salaries Act and to make a consequential amendment to the Financial Administration Act, met this day at 9:31 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, welcome to the Standing Senate Committee on National Finance.

[*English*]

My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick and chair of the committee. I wish to welcome all those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online.

At this stage, I would like all senators to introduce themselves, please.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer, British Columbia.

[*Translation*]

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

[*English*]

Senator Harder: Peter Harder, Ontario.

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk, from Saskatchewan.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, from Newfoundland and Labrador.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Ontario.

Senator Neufeld: Richard Neufeld, British Columbia.

The Chair: For the first part, honourable senators, this morning we begin with our consideration of Bill C-24, which was referred to us by the Senate on Wednesday, March 21, 2018.

Bill C-24, An Act to amend the Salaries Act and to make a consequential amendment to the Financial Administration Act, was introduced in the House of Commons on September 27, 2016, by the Leader of the Government in the House of Commons, the Honourable Bardish Chagger.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 17 avril 2018

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements et apportant une modification corrélative à la Loi sur la gestion des finances publiques, se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Traduction*]

Je suis Percy Mockler, sénateur du Nouveau-Brunswick et président du comité. Je veux souhaiter la bienvenue à toutes les personnes ici présentes ainsi qu'à tous les Canadiens qui nous regardent, à la télévision ou en ligne.

J'aimerais maintenant demander à mes collègues sénateurs de se présenter.

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, Colombie-Britannique.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le sénateur Harder : Peter Harder, Ontario.

La sénatrice Andreychuk : Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, Ontario.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, Colombie-Britannique.

Le président : Nous amorçons ce matin l'étude du projet de loi C-24 qui nous a été renvoyé par le Sénat le mercredi 21 mars 2018.

Le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements et apportant une modification corrélative à la Loi sur la gestion des finances publiques, a été présenté à la Chambre des communes le 27 septembre 2016 par la leader du gouvernement à la Chambre, l'honorable Bardish Chagger.

Madam minister, thank you for accepting our invitation and to share your opinions and comments. I will formally introduce you in a few minutes and welcome you this morning.

Accompanying the minister, we have two officials from the Privy Council Office: Mr. Allen Sutherland, Assistant Secretary, Machinery of Government; and Ms. Martha Boyle, Privy Council Officer, Machinery of Government.

Minister, again, thank you for accepting our invitation. I have been informed by the clerk that you will make a presentation, to be followed by questions from the senators.

[Translation]

Madam Minister, we thank you for joining us today at the Standing Senate Committee on National Finance. Please make your presentation, which will be followed by a period for questions. Madam Minister, the floor is yours.

Hon. Bardish Chagger, P.C., M.P., Leader of the Government in the House of Commons and Minister of Small Business and Tourism: Good morning, everyone. I am pleased to be here today to speak to you about Bill C-24. Before I describe in what ways this bill would amend the Salaries Act, I would like to provide a bit of context.

[English]

It's a pleasure to be here. Every occasion I get to come and meet the Senate, I appreciate it, and I do thank you all for the work you do.

As we do have senators here representing the entire country, I want to take a moment, especially to mention what took place in Saskatchewan and for you and everyone to know that our thoughts have been with that team and the families there. You have had an impact on many of our lives, so please know that our thoughts and prayers are with those families impacted, and not just the 16 who have left too soon, but the ones who are recovering. We will continue battling together to make a better tomorrow.

This bill is actually similar to that. It's really about modifying and bringing the House of Commons into the 21st century. Assembling a cabinet is one of the first responsibilities of an incoming Prime Minister. In Westminster countries like Canada the appointment of ministers is a Crown prerogative. The Governor General, on the advice of the Prime Minister, may appoint any number of ministers with any title to any office, including offices that are not referred to in legislation.

Madame la ministre, merci d'avoir accepté notre invitation à venir nous faire part de vos points de vue et commentaires concernant ce projet de loi. Je vous souhaite la bienvenue à notre séance de ce matin.

La ministre est accompagnée de deux représentants du Bureau du Conseil privé. Il s'agit de M. Allen Sutherland, secrétaire adjoint, Appareil gouvernemental, et de Mme Martha Boyle, agente du Conseil privé, Appareil gouvernemental.

Merci encore une fois, madame la ministre, d'avoir accepté notre invitation. Notre greffière m'a indiqué que vous aviez un exposé à nous présenter, après quoi les sénateurs auront des questions à vous poser.

[Français]

Madame la ministre, nous vous remercions de votre présence au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je vous demanderais de faire votre présentation, qui sera suivie d'une période de questions. Madame la ministre, la parole est à vous.

L'honorable Bardish Chagger, C.P., députée, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme : Bonjour à tous. Je suis heureuse de comparaître devant votre comité pour parler du projet de loi C-24. Avant de décrire les façons dont le projet de loi modifierait la Loi sur les traitements, j'aimerais d'abord présenter son contexte.

[Traduction]

Je suis ravie d'être ici aujourd'hui. J'apprécie vivement toutes les occasions que j'ai de rencontrer des sénateurs, et je tiens à vous remercier pour tout le travail que vous accomplissez.

Comme nous avons ici des sénateurs représentant les différentes régions du pays, je veux prendre un moment pour revenir à l'événement tragique survenu en Saskatchewan afin que tous sachent, bien que nos pensées accompagnent les membres de l'équipe touchée et leurs proches. Comme vous avez eu vous-même un impact dans la vie de bon nombre d'entre nous, sachez que nos pensées et nos prières accompagnent les familles éprouvées. Je parle non seulement de celles des 16 jeunes qui nous ont quittés trop rapidement, mais aussi de celles des autres qui doivent se remettre de la tragédie. Nous allons continuer de travailler ensemble pour nous bâtir un avenir meilleur.

C'est d'ailleurs un peu ce que vise ce projet de loi. Les modifications proposées ont pour but de faire entrer la Chambre des communes dans le XXI^e siècle. L'établissement du Conseil des ministres est l'une des premières responsabilités dont un nouveau premier ministre doit s'acquitter. Dans les pays dont le système de gouvernement se fonde sur le modèle de Westminster, comme le Canada, la nomination des ministres est une prérogative de la Couronne. Le gouverneur général, sur

However, while the Governor General may appoint an unlimited number of ministers, those ministers cannot be paid except under the authority of the law. That, too, is a common feature in Westminster countries. The salaries of ministers must be authorized by law.

And that brings me to the Salaries Act. The Salaries Act authorizes payments out of the Consolidated Revenue Fund of a ministerial salary to individuals who have been appointed to a ministerial position listed in the act.

The list of ministerial positions is amended by Parliament from time to time to reflect the priorities of the day. The Salaries Act was most recently amended in 2013. There are currently 35 specific ministerial positions listed in the Salaries Act, including the position of Prime Minister.

When the current Prime Minister was designing his cabinet, five ministerial positions that he wanted at the cabinet table were not positions listed in the Salaries Act.

Those five positions are the Minister of International Development and La Francophonie; the Minister of Science; the Minister of Small Business and Tourism; the Minister of Sport and Persons with Disabilities; and the Minister of Status of Women.

The Prime Minister wanted those ministers to lead on those important policy and program priorities of the government and Canadians that their titles signal.

Because the Salaries Act could not accommodate those priorities of the government at the time it took office, the five ministers were appointed pursuant to the Ministries and Ministers of State Act. That act offered a way for the ministers to begin their work right away and to be paid under Appropriation Acts as equal to the Salaries Act, colleagues, until the Salaries Act was amended.

These ministers are not “junior” ministers, as ministers of state have been conventionally referred to in the past. Like all of their cabinet colleagues, these ministers lead on the priorities tasked to them by the Prime Minister in their public mandate letters. They exercise and perform statutory powers and functions vested directly in them by orders-in-council. They have legislative and program delivery responsibilities, they are directly accountable

l’avis du premier ministre, peut nommer n’importe quel nombre de ministres à n’importe quel poste, y compris à des postes dont la loi ne fait pas mention.

Cependant, bien que le gouverneur général puisse nommer un nombre illimité de ministres, ceux-ci peuvent être rémunérés seulement aux termes de la loi. Il s’agit là aussi d’une caractéristique commune des pays dont le système se fonde sur le modèle de Westminster. Le traitement des ministres doit être autorisé par la loi.

Ce qui nous amène à la Loi sur les traitements. Cette loi autorise le paiement à même le Trésor d’un traitement ministériel aux personnes qui ont été nommées aux postes de ministre énumérés dans la loi.

Le Parlement modifie de temps à autre cette liste de postes de ministre en fonction des priorités du gouvernement. La dernière modification de la Loi sur les traitements remonte à 2013. À l’heure actuelle, la Loi sur les traitements prévoit 35 postes de ministre expressément désignés, ce qui inclut le poste de premier ministre.

Lorsque le premier ministre actuel a désigné les membres du Conseil des ministres, cinq postes de ministre qu’il souhaitait voir faire partie du conseil ne figuraient pas dans la Loi sur les traitements.

Il s’agit des postes de ministre de la Francophonie, de ministre des Sciences, de ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme, de ministre des Sports et des Personnes handicapées, et de ministre de la Condition féminine.

Le premier ministre voulait confier à ces ministres les dossiers stratégiques et administratifs jugés prioritaires par le gouvernement et les Canadiens dans les sphères de compétence désignées par leurs titres respectifs.

Étant donné que la Loi sur les traitements ne permettait pas au gouvernement de donner suite à ces priorités au moment où il est entré en fonction, les cinq ministres en question ont été nommés en vertu de la Loi sur les départements et ministres d’État. Cette loi permettait aux cinq ministres d’entamer leur travail sans tarder et d’obtenir en application de lois de crédits une rémunération égale à celle versée à leurs collègues en vertu de la Loi sur les traitements, et ce, en attendant que la Loi sur les traitements soit modifiée.

Toutefois, ces ministres ne sont pas des ministres de second plan comme c’est normalement le cas des ministres d’État. Comme tous leurs collègues du Conseil des ministres, ils pilotent les dossiers prioritaires que le premier ministre leur confie dans leurs lettres de mandat publiques. Ils exercent des pouvoirs conférés par la loi et des fonctions qui leur sont confiées directement par voie de décrets. Ils sont en outre responsables de la mise en application de lois et de la mise en œuvre de

to the Prime Minister and to Parliament for results and they are equals in cabinet.

These ministers were provided with what was possible within the legal framework that existed in November 2015. But Ministers of State does not reflect their intended status and the Prime Minister made a commitment to introduce legislation that would address that issue.

Bill C-24 fulfills that commitment.

I will turn now to the specific ways in which Bill C-24 would amend the Salaries Act. Bill C-24 would adjust the list of ministerial positions that can be paid out of the Consolidated Revenue Fund in three ways.

First, it would add eight ministerial positions to the Salaries Act list. I mentioned five of those positions earlier in my remarks. They are already occupied by ministers and will replace current Ministers of State appointments. The additional three positions are not filled in the current ministry and are untitled. These positions could be used and titled by this Prime Minister or future prime ministers to respond to future priorities.

The second adjustment that Bill C-24 would make to the Salaries Act list of ministers is the removal of the six regional development agencies positions. On this point, it's not the removal of the RDAs, just of the ministers of state positions.

Let me be clear that Bill C-24 does not affect the status of the regional development agencies themselves. It doesn't consolidate them into one organization. They will continue to exist as separate entities, located in the regions they serve.

And it doesn't remove the requirement for ministerial oversight. Under this government, the Minister of Innovation, Science and Economic Development is the minister responsible for all of the regional development agencies.

The final adjustment that Bill C-24 would make to the list of ministerial positions in the Salaries Act is to change the title of "Minister of Infrastructure, Communities and Intergovernmental Affairs" to "Minister of Infrastructure and Communities." The new title accurately reflects the responsibilities of the position and the fact that the Prime Minister has assumed responsibilities for intergovernmental affairs. The ministerial title would also be adjusted in Financial Administration Act as a consequential amendment.

programmes, et doivent directement rendre des comptes au premier ministre et au Parlement à l'égard des résultats obtenus. Ils sont considérés sur le même pied que les autres membres du Conseil des ministres.

Ces ministres ont été nommés en application de ce qu'autorisait le cadre juridique en place en novembre 2015. Cependant, le titre de ministre d'État ne reflète pas le statut que l'on voulait leur accorder, et le premier ministre s'est engagé à présenter un projet de loi qui corrigerait cette situation.

Le projet de loi C-24 donne donc suite à cet engagement.

Parlons maintenant des modifications que le projet de loi C-24 apporterait à la Loi sur les traitements. Il est proposé de modifier de trois façons la liste des postes de ministre dont le traitement peut être versé à même le Trésor.

On ajouterait d'abord huit postes de ministre à ceux déjà désignés dans la Loi sur les traitements. J'ai nommé cinq de ces postes tout à l'heure. Ils sont déjà occupés par des ministres et remplaceront les postes actuels de ministre d'État. Les trois postes supplémentaires ne sont pas occupés dans le Conseil des ministres actuel et ne portent pas encore de titre. Ces trois postes pourront donc être pourvus à la discrétion du premier ministre actuel et des futurs premiers ministres en fonction des priorités du gouvernement.

La deuxième modification que le projet de loi C-24 apporterait à la liste des postes de ministres figurant dans la Loi sur les traitements serait la suppression des six postes liés au développement régional. Je précise à ce sujet qu'il n'est pas question de supprimer les agences de développement régional; ce sont simplement les postes de ministre qui disparaissent.

Je me permets de le répéter : le projet de loi C-24 ne modifie en rien le statut des agences de développement régional elles-mêmes. Il ne les regroupe pas en un seul et même organisme. Elles continuent plutôt d'exister à titre d'organismes distincts situés dans les régions qu'elles desservent.

Ce projet de loi n'élimine pas non plus l'exigence de surveillance ministérielle. Au sein du présent gouvernement, le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique va demeurer le ministre responsable de toutes les agences de développement régional.

La dernière modification que le projet de loi C-24 apporterait à la liste des postes de ministre figurant dans la Loi sur les traitements serait le remplacement du titre de « ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales » par celui de « ministre de l'Infrastructure et des Collectivités ». Ce nouveau titre reflète exactement les responsabilités du titulaire de ce poste et le fait que le premier ministre assume les responsabilités relatives aux affaires intergouvernementales. Le titre de ce poste de ministre

Let me recap the three changes that Bill C-24 would make to the list of Salaries Act ministers. It would add eight new ministerial positions, five of which are currently occupied and three of which would be untitled.

It would remove the six regional development positions without affecting the status of the regional development agencies. And it would remove “Intergovernmental Affairs” from the title of the “Minister of Infrastructure and Communities.”

I would now like to turn to the framework that Bill C-24 would add to the Salaries Act to support any of the eight positions, because Bill C-24 neither creates new departments nor requires that new departments be created.

The bill gives the Governor-in-Council the flexibility to designate any department to provide support to the new ministerial positions in carrying out some or all of their responsibilities. This means that these ministers can have access to the expertise and experience of the department or departments best placed to provide them with full and appropriate support. Bill C-24 also authorizes the ministers to receive the financial and procurement authorities they need to fulfill their responsibilities and be accountable for results.

Sharing departmental resources among ministers is not new. The three ministers of Foreign Affairs, International Trade and International Development and La Francophonie all use the facilities and resources of a single department — Global Affairs Canada. The Minister of Families, Children and Social Development and the Minister of Employment, Workforce Development and Labour both rely on the resources and facilities of the Department of Employment and Social Development in carrying out their responsibilities. This is a proven, efficient and collaborative way to work.

Finally, I would like to address the question of costs associated with Bill C-24. The amendments to the Salaries Act would not increase the cost of the current ministry. The ministers currently appointed as ministers of state receive the same salary as their cabinet colleagues and have office budgets that match their responsibilities. This will not change with Bill C-24.

Ministers currently receive additional remuneration of \$82,600 a year for their ministerial duties. Bill C-24 does not change that remuneration.

serait aussi modifié dans la Loi sur la gestion des finances publiques à titre de modification corrélative.

Pour récapituler, le projet de loi C-24 apporterait les trois changements suivants à la liste figurant dans la Loi sur les traitements. Il ajouterait huit postes de ministre, donc cinq sont actuellement occupés et trois ne porteraient aucun titre.

Il supprimerait les six postes liés au développement régional sans modifier le statut des organismes de développement régional. Il supprimerait également la mention « Affaires intergouvernementales » du titre du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

J'aimerais maintenant parler du cadre que le projet de loi C-24 ajouterait à la Loi sur les traitements pour appuyer les huit nouveaux ministres, étant donné que ce projet de loi ne crée aucun ministère et n'exige la création d'aucun ministère.

Le projet de loi procure plutôt au gouverneur en conseil la souplesse dont il a besoin pour confier à n'importe quel ministère la responsabilité d'appuyer les nouveaux ministres dans l'exercice de certaines ou de toutes leurs responsabilités. Grâce à cette souplesse, les ministres pourront bénéficier de l'expertise et de l'expérience du ministère ou des ministères les mieux placés pour leur offrir un soutien complet et pertinent. Le projet de loi C-24 accordera également aux ministres concernés les pouvoirs dont ils ont besoin en matière de finances et d'approvisionnement pour s'acquitter de leurs responsabilités et rendre compte des résultats qu'ils obtiennent.

Le partage des ressources ministérielles entre plusieurs ministres n'a rien de nouveau. Ainsi, les ministres des Affaires étrangères, du Commerce international et du Développement international et de la Francophonie utilisent tous les ressources et les installations d'un seul et même ministère : Affaires mondiales Canada. De plus, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail utilisent tous deux les ressources et les installations du ministère de l'Emploi et du Développement social pour s'acquitter de leurs responsabilités. Il s'agit, d'une façon de faire, éprouvée, efficace et collaborative.

Enfin, j'aimerais aborder la question des coûts liés au projet de loi C-24. Les changements proposés à la Loi sur les traitements ne feront pas augmenter les coûts actuels du Conseil des ministres. Les ministres actuellement nommés à titre de ministres d'État reçoivent un salaire identique à celui de leurs collègues du Conseil des ministres et disposent d'un budget établi en fonction des responsabilités qui leur incombent. Le projet de loi C-24 ne changera rien à cela.

Les ministres reçoivent actuellement une rémunération additionnelle de 82 600 \$ par année pour leurs fonctions de ministre. Le projet de loi C-24 ne modifie pas cette rémunération non plus.

However, the legislation does increase, by two, the number of ministerial positions that could be paid under the Salaries Act from 35 to 37, including the position of Prime Minister. If these two additional ministerial positions were filled at a future date, the total incremental cost, at today's salary, would be \$165,200 a per year.

The current ministry comprises the Prime Minister and 29 ministers. It has not grown in numbers since its swearing in on November 4, 2015. Bill C-24 also has the consequential effect of increasing, by two, the number of parliamentary secretaries that may be appointed, from 35 to 37.

There are currently 35 parliamentary secretaries. Parliamentary secretaries receive \$17,000 for their duties in that role. If the two additional positions were filled at a future date, the total incremental cost, at today's remuneration, would be \$34,000 per year.

I will wrap up my remarks with this summary. By adding five named and three untitled positions to the Salaries Act, Bill C-24 fulfills the Prime Minister's commitment to introduce legislation that reflects the composition of his one-tier ministry, and it provides a degree of flexibility for this Prime Minister and future prime ministers to adapt their ministries to respond to the priorities of the day. Removing the regional development positions offsets the increase in ministerial positions that may be paid out of the Consolidated Revenue Fund while having no impact on the regional development agencies themselves.

Creating a departmental support framework for the new positions means that no new departments have to be created. There are no incremental costs for the current ministry associated with this bill.

Honourable senators, that concludes my opening remarks on Bill C-24. I thank you for the time. I understand we have provided a PowerPoint presentation, and if we would like to go through it, the officials can take us through it. That's at your discretion.

The Chair: Thank you, minister.

Who, from the officials, will start?

Allen Sutherland, Assistant Secretary, Machinery of Government, Privy Council Office: I can start. This is really intended to walk you through the different elements. Many of the issues raised in the PowerPoint, the minister has just set out. The first is, as she stated in her remarks, the Salaries Act authorizes payment out of the CRF of a ministerial salary. So it's very

Ce qui changera, c'est le nombre de postes de ministre qui pourraient être rémunérés en vertu de la Loi sur les traitements. Ce nombre passerait de 35 à 37, en incluant le poste de premier ministre. Si l'on procède à des nominations à ces deux nouveaux postes de ministre à une date ultérieure, le coût total supplémentaire, selon les traitements prévus à l'heure actuelle, sera de 165 200 \$ par année.

Le Conseil des ministres est maintenant composé du premier ministre et de 29 ministres. Sa taille est demeurée inchangée depuis l'assermentation des ministres le 4 novembre 2015. Le projet de loi C-24 hausserait également de deux le nombre de secrétaires parlementaires pouvant être nommés. Ce nombre passerait donc de 35 à 37.

Il y a actuellement 35 secrétaires parlementaires. Ils reçoivent 17 000 \$ par année pour les tâches qu'ils accomplissent à ce titre. Si l'on procède à des nominations à ces deux nouveaux postes à une date ultérieure, le coût total supplémentaire, selon la rémunération prévue à l'heure actuelle, sera de 34 000 \$ par année.

Je résumerai ainsi mes observations. Grâce à l'ajout de cinq postes portant un titre et de trois postes sans titre à la liste figurant dans la Loi sur les traitements, le projet de loi C-24 donne suite à l'engagement du premier ministre à adopter de nouvelles mesures législatives reflétant la composition de son Conseil des ministres paritaire et offre la souplesse nécessaire pour que le premier ministre actuel et les futurs premiers ministres adaptent leur Conseil des ministres en fonction des priorités du gouvernement. La suppression des postes liés au développement régional compense l'augmentation du nombre de postes de ministres dont le traitement peut être versé à même le Trésor et n'entraîne aucune répercussion sur les agences de développement régional elles-mêmes.

L'établissement d'un cadre pour le soutien que les ministères actuels offriront aux huit nouveaux ministres élimine la nécessité de créer de nouveaux ministères. Ce projet de loi n'entraîne aucun coût supplémentaire pour le Conseil des ministres.

Honorables sénateurs, voilà qui conclut mon allocution préliminaire au sujet du projet de loi C-24. Je vous remercie du temps que vous m'avez consacré. Nous vous avons transmis un document PowerPoint que mes collaborateurs pourraient vous présenter, si vous le désirez.

Le président : Merci, madame la ministre.

Lequel de nos deux autres témoins veut commencer?

Allen Sutherland, secrétaire adjoint, Appareil gouvernemental, Bureau du Conseil privé : Je peux commencer. Il s'agit en fait d'un survol des différents éléments du projet de loi. La ministre vient de vous exposer bon nombre des points dont traite le document PowerPoint. Il y a d'abord le fait que la Loi sur les traitements autorise le paiement, à même le

simple, clean, very narrow legislation. As the minister mentioned, the PM and 34 specific ministerial positions are named, so 35 in total. The proposed legislation would move it to 37.

As the minister finished her remarks, Bill C-24 amends the list in three ways and introduces a framework to allow departments to provide support to ministers.

Turning to slide 3, currently the Salaries Act isn't divided into two parts, but the proposal is to divide it into those two parts. The first part deals with the salary provisions. The second part deals with the support of the salary provisions.

The new part is Part 2. Just to reiterate, it allows departments to flexibly provide support to ministers that are named.

Turning to slide 4, as Minister Chagger mentioned, the PM has assumed responsibilities for intergovernmental affairs. So you've seen a proposed tweaking of the legal title of Minister of Infrastructure, Communities and Intergovernmental Affairs to "Minister of Infrastructure and Communities."

As the minister mentioned, one of the proposals is to eliminate the positions tied to the regional development agencies, but as the minister also noted, there are no changes to the regional development agencies embedded in this legislation. It is just the titling of the ministerial titles.

Turning to slide 5, proposed subsection 2(3) adds eight ministerial positions. The five that were listed, as the minister mentioned in her remarks, Minister of La Francophonie, Minister of Science, Minister of Small Business and Tourism, Minister of Sport and Persons with Disabilities, and Minister of Status of Women are all added. The other three are untitled positions, and this is to provide flexibility going forward. The net result of this, taking the addition of eight and the minus of six positions adds two in total, so it's the movement of the potential size of the ministry from 35 positions to 37 positions. As Minister Chagger noted, the current ministry is the Prime Minister plus 29 positions, so you're not at the limit yet.

Turning to slide 6, there's support for eight new salaries under the Salaries Act. Bullet 1 refers to the Governor-in-Council being authorized to designate one or more departments to provide support for the ministers in carrying out the responsibilities. This is the flexibility. You have a minister whose responsibilities are in a certain area, you find the department that's best suited to define support and you have the

Trésor, d'un salaire de ministre aux personnes nommées à l'un des postes énumérés. C'est donc un projet de loi très simple, clair et ciblé. Comme la ministre l'a mentionné, la liste actuelle comprend le premier ministre et 34 autres postes de ministre pour un total de 35. Le projet de loi porterait ce nombre à 37.

La ministre vous disait aussi en terminant que le projet de loi aurait pour effet de modifier la liste de trois façons et d'établir un cadre législatif afin que les ministres nouvellement ajoutés puissent bénéficier du soutien d'un ministère.

Passons à la diapositive 3. Il est proposé de diviser la Loi sur les traitements en deux parties, alors que ce n'est pas le cas actuellement. La première partie renfermerait les dispositions sur les traitements. La seconde partie porterait sur le soutien à offrir aux ministres.

C'est cette seconde partie qui serait nouvelle. Je rappelle qu'il s'agit de procurer aux ministères la souplesse voulue pour offrir le soutien nécessaire aux nouveaux ministres qui sont nommés.

Il est indiqué à la diapositive 4 que l'on propose, comme la ministre Chagger l'a mentionné, le remplacement du terme « ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales » par le terme « ministre de l'Infrastructure et des Collectivités » du fait que le premier ministre a assumé les responsabilités relatives aux affaires intergouvernementales.

Comme la ministre l'a aussi précisé, il est proposé de supprimer les postes liés aux agences de développement régional, mais celles-ci ne seront pas touchées par ce changement. C'est simplement les titres ministériels qui seront modifiés.

À la diapositive 5, le paragraphe 2(3) proposé ajoute huit postes de ministre. Il y a parmi eux les cinq qui vous ont déjà été mentionnés, à savoir ministre de la Francophonie, ministre des Sciences, ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme, ministre des Sports et des Personnes handicapées et ministre de la Condition féminine. Les trois autres sont sans titre pour l'instant, ce qui procure toute la flexibilité voulue pour l'avenir. Comme on ajoute huit postes de ministre et que l'on en élimine six, le résultat net est que la taille du Conseil des ministres pourrait passer de 35 à 37 postes. Comme la ministre Chagger l'a souligné, le Conseil des ministres actuel compte 29 postes en plus de celui du premier ministre, ce qui fait que la limite n'est pas atteinte.

À la diapositive 6, il est question du soutien offert aux huit nouveaux ministres ajoutés à la liste de la Loi sur les traitements. Le premier paragraphe indique que le gouverneur en conseil est autorisé à désigner un ou plusieurs ministères pour fournir un soutien à un ministre afin de l'aider à assumer les responsabilités qui lui incombent. C'est encore dans un souci de souplesse. Pour chaque ministre devant assumer certaines responsabilités, il faut trouver le ministère le mieux placé pour lui offrir le soutien

flexibility under this proposal to have the minister be the lead for that department and to tie the two of them together.

This gives them authorization to use the services, facilities and officials of the designated departments. A minister whose department has been designated to support another minister would be authorized to delegate financial and procurement authorities to that minister. There are also some technical issues around “appropriate minister” and “department.”

Then there are a series of technical amendments listed there.

The Chair: Before the chair recognizes the following senators for questions, I would like to ask for the record that the three senators who have joined us introduce themselves, starting with Senator Moncion, Senator Mitchell and Senator Omidvar.

Senator Moncion: I’ve done it before, but I’ll do it again. Lucie Moncion.

Senator Mitchell: Senator Mitchell, Alberta.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar, Toronto.

The Chair: We’ll go to questions now.

Senator Marshall: Thank you, minister, for being here today. Welcome to your officials also.

You referenced in your opening remarks the creation of new departments and referenced the three untitled minister positions. The department of Indigenous Services Canada was created after the bill was tabled. Could you tell us how that salary for the minister of that department will be authorized?

Ms. Chagger: Minister Bennett was appointed to the position as Minister of Indian Affairs and Northern Development on November 4, 2015. The recent change in her working title to Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs has no impact on her underlying appointment. Her salary is therefore paid out of the Consolidated Revenue Fund, pursuant to the Salaries Act. Minister Philpott, whose working title is Minister of Indigenous Services, has been temporarily appointed as the Minister of State and assigned by order-in-council to assist Minister Bennett, who presides over the Department of Indigenous and Northern Affairs. Payments to Minister Philpott’s salary is therefore authorized under INAC, the former department’s name, appropriations act.

The decision to dissolve INAC and create two separate but complementary departments are still to be made. The provisions in Bill C-24 would give the government the flexibility to use one

nécessaire, et les mesures proposées vous offrent une flexibilité suffisante pour établir le lien entre les deux.

Les ministres sont ainsi autorisés à utiliser les services, les installations et les agents des ministères qui leur sont désignés. Un ministre dont le ministère a été désigné pour offrir un soutien à un autre ministre est autorisé à déléguer à ce dernier des pouvoirs en matière de finances et d’approvisionnement. Il y a aussi des définitions qui sont fournies pour les termes « ministre compétent » et « ministère ».

Il y a ensuite une série de modifications de forme qui sont énumérées.

Le président : Avant de laisser la parole aux sénateurs qui ont des questions à poser, j’aimerais demander aux trois sénateurs qui viennent de se joindre à nous de se présenter, soit la sénatrice Moncion, le sénateur Mitchell et la sénatrice Omidvar.

La sénatrice Moncion : Je me suis déjà présentée, mais je peux le faire encore une fois. Lucie Moncion.

Le sénateur Mitchell : Sénateur Mitchell, Alberta.

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, Toronto.

Le président : Nous passons maintenant aux questions des sénateurs.

La sénatrice Marshall : Merci, madame la ministre, de votre présence aujourd’hui. Bienvenue également à vos collaborateurs.

Vous avez parlé dans vos observations préliminaires de la création d’un nouveau ministère et de trois postes de ministre qui n’avaient pas de titre pour l’instant. Le ministère Services aux Autochtones Canada a été créé après le dépôt de ce projet de loi. Pouvez-vous nous dire en vertu de quelles règles le traitement de la ministre nommée à ce poste sera autorisé?

Mme Chagger : La ministre Bennett a été nommée à titre de ministre des Affaires autochtones et du Nord le 4 novembre 2015. Le fait qu’elle ait été désignée depuis peu comme ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord ne change rien à sa nomination première. Son traitement demeure versé à même le Trésor, conformément à la Loi sur les traitements. La ministre Philpott, qui est ministre des Services aux Autochtones, a été nommée temporairement à titre de ministre d’État et s’est vue confier par décret le mandat d’assister la ministre Bennett, qui demeure responsable du ministère des Affaires autochtones et du Nord. Le paiement du traitement de la ministre Philpott est donc autorisé en vertu de la loi de crédits de ce ministère sous son ancienne appellation.

La décision de dissoudre le ministère des Affaires autochtones et du Nord pour créer deux ministères distincts, mais complémentaires n’a pas encore été prise. Grâce aux dispositions prévues dans le projet de loi C-24, le gouvernement profiterait de

of the three untitled positions for the new Indigenous Services minister.

We're talking about those three untitled positions so that if there are needs of the day, depending on the issues, the government has the flexibility to do it. This is an example of that.

Senator Marshall: So the salary for Indigenous Services Canada will be provided under the authority of a supply act until it's slipped into one of the untitled positions.

What would be the logistics for activating an additional minister? The reference in the legislation says "three additional ministers appointed by commission under the Great Seal." What would be the logistics if the government decides to bring that minister's salary under Salaries Act?

Ms. Chagger: It's a bit of a technical answer, so I will refer to my officials, but I would say the Prime Minister of the day is able to choose his or her cabinet. This is one of those examples where the Prime Minister has a vision for the country. We have a responsibility to fulfill commitments we have made, and this is his way of moving that forward.

Mr. Sutherland: It would be an order-in-council through which the Prime Minister would initiate it, would it not?

Martha Boyle, Privy Council Officer, Machinery of Government, Privy Council Office: With respect to any of the three untitled positions, the Prime Minister has the prerogative to give advice to the Governor General. That is done under an instrument of advice, so a letter to the Governor General. The Prime Minister can title the minister anything that the Prime Minister chooses, and the Governor General accepts. Then the untitled position becomes available for the payment of the salary to that minister.

Let's say the Prime Minister decides he wants a minister of automobiles. That is the position to which a person will be appointed. The office will be created by virtue of that appointment, and then the salary can be paid via one of the untitled positions in the Salaries Act.

Senator Marshall: Is there any plan or intention to further amend the act to provide for the additional salary of that minister of that new department?

Mr. Sutherland: As Ms. Boyle outlined, in the event the Prime Minister wished to make a change, he would provide advice to the Governor General through an instrument of advice. That would be all he would need to do. He wouldn't need to amend the legislation. That's part of why the flexibility of the three positions —

la souplesse nécessaire pour utiliser l'un des trois postes n'ayant pas de titre pour le nouveau ministre des Services aux Autochtones.

Nous ajoutons ces trois postes sans titre pour que le gouvernement ait la possibilité de faire le nécessaire lorsque la situation l'exigera. Nous avons ici un exemple d'une telle situation.

La sénatrice Marshall : Le traitement de la ministre de Services aux Autochtones Canada serait donc versé en vertu d'une loi de crédits jusqu'à ce que l'un des trois postes sans titre soit utilisé.

Comment s'y prendrait-on pour créer un nouveau poste de ministre? On indique dans le projet de loi : « trois ministres supplémentaires nommés par commission sous le grand sceau ». Que devrait faire le gouvernement s'il décidait d'assujettir le traitement de cette ministre à la Loi sur les traitements?

Mme Chagger : Comme c'est une question plutôt technique, je vais demander à mes collaborateurs de vous répondre. Je dirais toutefois que le premier ministre en poste peut décider de la composition de son Cabinet. Cela fait partie des situations où intervient la vision du premier ministre pour le pays. Nous devons donner suite aux engagements que nous avons pris, et c'est une manière de le faire.

M. Sutherland : Le premier ministre devrait s'appuyer sur un décret pour lancer le processus, n'est-ce pas?

Martha Boyle, agente du Conseil privé, Appareil gouvernemental, Bureau du Conseil privé : Pour les trois postes n'ayant pas de titre, le premier ministre peut formuler des avis à l'intention du gouverneur général. Il utilise pour ce faire un instrument d'avis, soit une lettre qu'il adresse au gouverneur général. Le premier ministre peut donner au nouveau ministre le titre de son choix, et le gouverneur général donne son aval. Le ministre nommé au poste auparavant sans titre peut dès lors être payé en vertu de la Loi sur les traitements.

Supposons que le premier ministre décide qu'il veut avoir un ministre de l'automobile. Une personne sera nommée au poste qui serait ainsi officiellement créé. On pourrait alors utiliser l'un des postes sans titre pour que le nouveau ministre soit rémunéré en vertu de la Loi sur les traitements.

La sénatrice Marshall : Est-il prévu de modifier à nouveau la loi pour prévoir le traitement additionnel à verser au ministre qui sera nommé à ce nouveau poste?

M. Sutherland : Comme le soulignait Mme Boyle, si le premier ministre souhaitait apporter un changement, il en informerait le gouverneur général au moyen d'un instrument d'avis. C'est tout ce qu'il aurait à faire. Il ne serait pas nécessaire de modifier la loi. C'est pourquoi nous parlons de souplesse grâce à ces trois postes...

Senator Marshall: But the salary would be authorized by a supply bill as opposed to — it just seems that all the ministers' salaries are now authorized by the Salaries Act. It seems now we have just one individual minister that's not in there under the Salaries Act.

Mr. Sutherland: As Senator Harder whispered to me, he's quite correct: In the event of that change — it hasn't happened, but in the event of that change — the new minister would be paid under the Salaries Act.

Senator Marshall: Maybe Senator Harder will put forward an amendment. Thank you very much.

Senator Jaffer: Minister, thank you for your presence. You should know you're always welcome at the Senate. We always appreciate receiving you.

I read your comments, and you kindly provided us with your remarks earlier. On page 8, you say in terms of the framework, "Bill C-24 would add the Salaries Act to support any of the eight positions, because Bill C-24 neither creates new departments nor requires that new departments be created."

I have a bit of a challenge with that. If I understand this correctly, the bill does not create new departments, and you've already said that. This means, for example, that the Minister of Status of Women would be served for now with the Department of Heritage, but it also means if the Minister of Status of Women wanted to deliver a memorandum to cabinet, she could only do if the Minister of Heritage co-signed the memorandum.

Can you confirm if that's the case?

Ms. Chagger: I would love to. I thank you for the warm welcome and kind words.

Actually, the department of Status of Women exists. So that minister has a department, even as a minister of state had a department. I know you were just giving an example. If you look at the Global Affairs Canada or Employment and Social Development, you'll see there are departments being shared by ministers, based on the responsibilities.

There are many ways to see this. For me, the benefit of not creating new departments but having multiple ministers working within departments is about taking a whole-of-government approach, not only by words but by action, where ministers have to work together, which is always a grey area. When you're working against each other, you're not working in the best interests of the country. But when ministers work together, whether it's one department or multiple departments, I believe you're able to better serve Canadians.

La sénatrice Marshall : Mais le salaire serait autorisé par un projet de loi de crédits par opposition à... Il me semble que tous les salaires des ministres sont maintenant autorisés en vertu de la Loi sur les traitements. Il semble qu'un seul ministre ne soit pas visé par la Loi sur les traitements.

M. Sutherland : Le sénateur Harder vient de me chuchoter à l'oreille. Il a raison : si l'on appliquait ce changement — on ne l'a pas fait, mais si c'était le cas —, le nouveau ministre serait payé en vertu de la Loi sur les traitements.

La sénatrice Marshall : Le sénateur Harder présentera peut-être un amendement. Merci beaucoup.

La sénatrice Jaffer : Madame la ministre, nous vous remercions de votre présence. Sachez que vous êtes toujours la bienvenue au Sénat. Nous sommes heureux de vous recevoir.

J'ai lu vos commentaires et vous avez eu la gentillesse de nous transmettre votre exposé à l'avance. À la page 9, vous dites que « le projet de loi C-24 ajouterait à la Loi sur les traitements pour appuyer les huit nouveaux ministres, étant donné que le projet de loi C-24 ne crée aucun ministère et n'exige la création d'aucun ministère. »

J'ai un problème avec cela. Si je comprends bien, le projet de loi ne crée pas de nouveaux ministères; vous l'avez déjà dit. Cela signifie, par exemple, que la ministre de la Condition féminine relèverait du ministère du Patrimoine. Cela voudrait aussi dire que la ministre de la Condition féminine devrait obtenir la signature de la ministre du Patrimoine pour présenter un mémoire au Cabinet.

Pouvez-vous me confirmer que c'est bel et bien le cas?

Mme Chagger : Avec plaisir. Je vous remercie de votre accueil chaleureux et de vos bons mots.

En fait, le ministère de la Condition féminine existe. Ainsi, la ministre a un ministère, qu'elle avait même à titre de ministre d'État. Je sais que vous ne faisiez que donner un exemple. Si l'on pense à Affaires mondiales Canada ou à Emploi et Développement social, les ministres se partagent ces ministères, en fonction des responsabilités connexes.

On peut voir la situation de nombreuses façons. Pour moi, l'avantage de ne pas créer de nouveaux ministères, mais d'avoir plusieurs ministres qui travaillent au sein des ministères, c'est de pouvoir adopter une approche pangouvernementale, non seulement en théorie, mais aussi en pratique, lorsque les ministres doivent travailler ensemble. C'est toujours une zone grise. Lorsque les gens travaillent les uns contre les autres, ils ne le font pas dans l'intérêt supérieur du pays. Or, lorsque les ministres travaillent ensemble, que ce soit au sein d'un seul ministère ou de plusieurs ministères, je crois que nous pouvons alors mieux servir les Canadiens.

When it comes to the responsibilities of a minister and the whole concept of co-signing or feeling you need permission, I can speak as the Minister of Small Business and Tourism. I work closely with Minister Bains as well as Minister Duncan. I do not feel ever that I require permission. I have my public mandate letter. I have a responsibility. I submit a request to the Minister of Finance to be part of that budget and be considered no differently than every other minister.

Perhaps there is a perception out there. I can tell you what I feel and what I go through. My decisions are my decisions. The Prime Minister has confidence in me. Minister Bains has full confidence in me, just like I have confidence in them. I debate equally at the cabinet table, as do all ministers. That's why we're creating this one-tier ministry.

I feel no new departments need to be created. There are ample resources. We need to make sure we're utilizing those resources in a more productive way.

Senator Jaffer: Minister, thank you for that explanation. That really helps me. Perhaps I did not word this very carefully. I'm not so much concerned about not having the new departments, so I erred in that, but what I mean is this: For example, if the Minister of Heritage were sending a memorandum to cabinet, she would not need the Minister of Status of Women's co-signing, but if the Minister of Status of Women were sending a memorandum to cabinet, she needs a co-signing. Am I wrong on that?

Ms. Chagger: I would say it's not required. It's not how it works in practice.

Senator Eaton: Minister, I'd like to continue on with the three unnamed ministries. I notice the Prime Minister was very careful when he named the Minister de la Francophonie and Minister of Science about bringing them to full ministries. He removed the ministers of regional development very easily. They're gone, and these new ones took their place, which is perfectly reasonable. New priorities arise.

Why wouldn't future prime ministers, instead of creating these three unnamed ministries — or I guess because we divided INAC, we need two unnamed ministries — why future prime ministers wouldn't simply reorder the priorities just the way Prime Minister Trudeau did.

I'm thinking of government sprawl. If every Prime Minister came along and said, "You know what? I need two more ministers, three more ministers," before you know it, we'd get up to 40, 45. I'm just thinking: Wouldn't it be simpler to just create the new ministry for Minister Philpott. I understand that; I see that perfectly. But to sort of "blue sky" and say, "We're going to

En ce qui a trait aux responsabilités d'un ministre et au concept de la cosignature ou à l'impression de devoir demander une permission, je peux vous en parler en tant que ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme. Je travaille en étroite collaboration avec le ministre Bains et le ministre Duncan. Je n'ai jamais eu l'impression de devoir demander leur permission. J'ai ma propre lettre de mandat. J'ai des responsabilités. Je présente une demande au ministre des Finances afin de faire partie du budget et d'être considérée au même titre que tous les autres ministres.

C'est peut-être une idée qu'on se fait. Je peux vous dire ce que je ressens et vous parler de mon expérience. Je prends mes propres décisions. Le premier ministre a confiance en moi. Le ministre Bains a pleinement confiance en moi, tout comme j'ai confiance en lui. J'ai ma place à la table du Cabinet où je peux débattre au même titre que tous les autres ministres. C'est pourquoi nous formons un Conseil des ministres paritaire.

Je ne crois pas qu'on doive créer de nouveaux ministères. Les ressources sont amplement suffisantes. Nous devons veiller à les utiliser de manière plus proactive.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie de votre explication, madame la ministre. Elle m'est vraiment utile. Je n'ai peut-être pas bien formulé ma question. Ce ne sont pas tellement les nouveaux ministères qui me préoccupent. Je n'ai pas été claire. Ce que je veux dire, c'est que la ministre du Patrimoine n'a pas besoin de la signature de la ministre de la Condition féminine pour présenter un mémoire au Cabinet, tandis que la ministre de la Condition féminine a besoin d'une cosignature. Est-ce que je me trompe?

Mme Chagger : Je dirais que ce n'est pas obligatoire. Ce n'est pas ce qui se passe dans la pratique.

La sénatrice Eaton : Madame la ministre, j'aimerais que nous parlions des trois ministères sans nom. Je remarque que le premier ministre a fait très attention de créer des ministères à part entière lorsqu'il a nommé la ministre de la Francophonie et le ministre des Sciences. Il a mis de côté les ministres du développement régional très facilement. Ils ne sont plus là et ces nouveaux ministres ont pris leur place, ce qui est tout à fait raisonnable. Les priorités changent.

Pourquoi, au lieu de créer ces trois ministères sans nom — ou deux ministères, puisque nous avons divisé AANC —, les prochains premiers ministres ne réorganiseront-ils pas tout simplement les priorités, comme l'a fait le premier ministre Trudeau?

Je pense à l'étalement du gouvernement. Si chaque premier ministre disait : « Vous savez quoi? Nous avons besoin de deux ou trois ministres de plus », on se retrouverait avec 40 ou 45 ministres dans le temps de le dire. Je me demande s'il ne serait pas plus simple de créer un nouveau ministère pour la ministre Philpott. Je comprends parfaitement la situation, mais je

add two new unnamed ministers just in case something comes up,” well, if something comes up, surely other things wouldn’t require the same kinds of priorities and could probably be dropped from cabinet, as you dropped the regional development ministries, which were considered, in their day, very important.

Ms. Chagger: First of all, thank you, senator. Regional development agencies are essential to the work that they do. When Prime Minister Justin Trudeau said —

Senator Eaton: Yes, but they are no longer ministries. You have dropped them, I understand.

Ms. Chagger: If I can just answer your question and your comments as well, the regional development agencies will continue to exist. Having a person responsible for each of the regional development agencies continues to be a function of the president of the RDAs. These are people within the regions who know the economic conditions of those regions really well. By bringing the RDAs together under the Minister of Innovation, Science and Economic Development, it has allowed these RDAs to also work better together. So we are not dropping anything from the RDA.

Senator Eaton: What I’m saying is that you’ve managed to bring them together under the Minister of Innovation, which is perfectly reasonable. Life changes. I’m just saying that, in the future, if you wanted another kind of ministry, couldn’t you do the same thing by looking at your priorities and saying, “That is no longer really essential. We’ll put it under that ministry, and we’ll create this new ministry.”

Ms. Chagger: Every Prime Minister has the prerogative to do that, and every Prime Minister is able to do that. When it comes to this Prime Minister choosing a one-tier ministry, it is not taking away from future Prime Ministers appointing ministers of state.

Senator Eaton: No, I’m worried about government sprawl.

Ms. Chagger: I recognize that. This ministry actually, relatively speaking, is a smaller cabinet than we have seen in the past. That’s something I was also worried about; so I had digging done by my team, looking at the numbers of ministers and ministers of state that former Prime Ministers have appointed, former governments have had. This ministry actually is, relatively, quite small. Hence why I also stated it has not changed in number since we came into office, which is also unusual because ministries tend to grow. That’s where this is not only planning for today but planning for a little bit of flexibility, and I would say that it is, I feel, quite reasonable.

comprends mal cette idée « d’ouverture », de dire : « Nous allons ajouter deux nouveaux ministères qu’on ne nommera pas, au cas où on en aurait besoin. » Si les priorités changent, alors il y aura d’autres enjeux qui deviendront moins importants et qui pourront être remplacés, comme cela a été le cas pour les ministères du développement régional, qui étaient à une certaine époque considérés comme étant très importants.

Mme Chagger : Je tiens tout d’abord à vous remercier, madame la sénatrice, et à dire que le travail des organismes de développement régional est essentiel. Lorsque le premier ministre Justin Trudeau a dit...

La sénatrice Eaton : Oui, mais ce ne sont plus des ministères. Vous les avez éliminés, selon ce que je comprends.

Mme Chagger : J’aimerais répondre à votre question et à vos commentaires. Les organismes de développement régional continuent d’exister. Le président des ODR a toujours pour tâche de veiller à ce qu’il y ait un responsable pour chaque organisme. Ces gens connaissent très bien les conditions économiques de leur région. Comme les ODR relèvent maintenant du ministre de l’Innovation, des Sciences et du Développement économique, ils peuvent collaborer davantage. Nous n’avons pas abandonné les ODR.

La sénatrice Eaton : Ce que je dis, c’est que vous avez réussi à les regrouper afin qu’ils relèvent du ministre de l’Innovation, ce qui est tout à fait raisonnable. La vie change. Je dis juste qu’à l’avenir, si vous voulez créer un autre type de ministère, vous pourriez le faire en révisant vos priorités afin que les ministères qui ne sont plus essentiels soient fusionnés à d’autres pour qu’on puisse en créer de nouveaux.

Mme Chagger : Tous les premiers ministres ont le droit de le faire. En ce qui a trait au choix d’un Conseil des ministres paritaire, il n’empêchera pas les prochains premiers ministres de nommer des ministres d’État.

La sénatrice Eaton : Non, ce qui me préoccupe, c’est l’étalement du gouvernement.

Mme Chagger : Je comprends. Ce ministère est plus petit que ce que nous avons vu par le passé. Cela me préoccupait également, alors j’ai demandé à mon équipe de faire des recherches, de déterminer le nombre de ministres et de ministres d’État nommés par les premiers ministres des gouvernements précédents. Ce ministère est en fait assez petit. C’est pourquoi j’ai dit qu’il n’avait pas bougé depuis notre arrivée au pouvoir, ce qui est inhabituel parce que les ministères tendent habituellement à prendre de l’ampleur. C’est pourquoi on ne planifie pas seulement pour aujourd’hui, mais aussi pour l’avenir, afin d’avoir une certaine souplesse, et je trouve que c’est tout à fait raisonnable.

Senator Eaton: Thank you.

Senator Pratte: Minister, when the government arrived and put forward some of these changes and the ministers were paid through the Appropriations Act, it worked. So why did you feel the need to bring this bill forward? Why not simply keep the system, which maybe was not absolutely clear but seemed to work all right? Was it a legal requirement, or was it simply to make things clearer and transparent?

Ms. Chagger: Thank you, senator. Yes, it is to be put into law what is currently happening in practice. It was a commitment the Prime Minister made. When we came into office, we had said that we would have the one-tier ministry. With the rules of the day, we followed them to the best of our ability, but it is important we reflect in action what we are doing in practice.

Senator Pratte: With the three additional unnamed ministers, isn't there a risk that we have two categories of ministers? For instance the minister of automobiles, which Ms. Boyle mentioned will appear, could appear and disappear when the Prime Minister of the day decides. But the Minister of Finance, for instance, if he or she were to disappear, will necessitate an amendment to the Salaries Act. Am I correct?

Ms. Chagger: You will have the flexibility to act with the challenges of the day or opportunities of the day. I would say, if you look at the ministry and the history of it, which I have done digging on, you'll see that changes have been taking place. The Minister of Health was added only in 1996, which is not actually that long ago, but, when you are talking about issues of the day, it is important you have that flexibility and do look at the fact that the country is advancing and changing. This legislation not only reflects the current government's priorities, but it provides flexibility. I would also respond to say the whole concept of two-tier ministries or two different categories in a sense already exists. The Prime Minister is saying we would like a one-tier ministry, and that's why all ministers have been appointed as ministers, paid the same way since day one, and now we are just formally recognizing that in law with Bill C-24. But, for future Prime Ministers, it will be their prerogative to establish their cabinet as they choose.

Senator Pratte: My point is that with the three unnamed ministers, some titles will appear and disappear simply because the Prime Minister decides. Some other titles are in the act. If the government decides to get rid of some titles or replace some titles, that will necessitate changes in the act.

Ms. Boyle: Just to be clear, the Salaries Act doesn't itself create offices of positions of ministers. The Prime Minister appoints. You mentioned the Minister of Finance. His office is created under the Financial Administration Act. In order for

La sénatrice Eaton : Merci.

Le sénateur Pratte : Madame la ministre, lorsque le gouvernement a présenté ces changements et que les ministres étaient payés par l'entremise de la Loi sur les crédits, tout allait bien. Pourquoi avez-vous senti le besoin de présenter ce projet de loi? Pourquoi ne pas garder ce système, qui n'est peut-être pas parfaitement clair, mais qui semble assez bien fonctionner? Est-ce que c'était en raison d'une obligation légale ou simplement pour clarifier les choses et les rendre plus transparentes?

Mme Chagger : Merci, monsieur le sénateur. Oui, c'est pour préciser dans la loi ce qui se passe présentement dans la pratique. C'était un engagement du premier ministre. Lorsque nous avons pris le pouvoir, nous avons dit que nous aurions un Conseil des ministres paritaire. Nous avons respecté les règles du jour du mieux que nous le pouvions, mais il est important de refléter ce qui se passe dans la pratique.

Le sénateur Pratte : N'y a-t-il pas un risque, avec les trois ministères sans nom, d'avoir deux catégories de ministres? Par exemple, le ministre de l'automobile dont a parlé Mme Boyle pourrait apparaître et disparaître selon le choix du premier ministre, mais pour retirer le poste de ministre des Finances, par exemple, il faudrait modifier la Loi sur les traitements. Est-ce exact?

Mme Chagger : Vous aurez la possibilité d'agir en fonction des défis ou des occasions du jour. Si vous vous attardez à l'histoire des ministères — ce que j'ai fait —, vous constaterez qu'on y a apporté des changements. Le poste de ministre de la Santé a été ajouté en 1996 seulement, ce qui ne fait pas très longtemps, mais lorsqu'on parle des questions de l'heure, il est important d'avoir la souplesse d'apporter des modifications et de tenir compte des changements et des progrès au pays. Non seulement le projet de loi reflète-t-il les priorités du gouvernement actuel, mais il offre aussi une certaine souplesse. Il permettrait d'aborder la question des ministères à deux niveaux ou des deux catégories distinctes, qui existe déjà. Le premier ministre dit qu'il voudrait un Conseil des ministres paritaire et c'est pourquoi tous les ministres portent ce titre et reçoivent le même salaire depuis le premier jour. Nous voulons juste reconnaître cela de manière officielle dans le projet de loi C-24. Les prochains premiers ministres auront le choix d'établir leur Cabinet comme ils le souhaitent.

Le sénateur Pratte : Ce que je veux dire, c'est qu'avec les trois ministères sans nom, certains titres apparaîtront et disparaîtront tout simplement parce que le premier ministre en aura décidé ainsi. D'autres titres se trouvent dans la loi. Si le gouvernement décide d'éliminer certains ministères ou de les remplacer, il faudra modifier la loi.

Mme Boyle : Pour être claire, la Loi sur les traitements ne crée pas en soi les postes de ministres. Le premier ministre nomme les ministres. Vous avez parlé du ministre des Finances. Son bureau a été créé en vertu de la Loi sur la gestion des

there to be a person who can exercise all of the functions under the Financial Administration Act that are assigned to the Minister of Finance, the Prime Minister must appoint a Minister of Finance or amend the Financial Administration Act. There are positions in the Salaries Act that don't have statutory positions created separately. They are discretionary. A Prime Minister can appoint or not, and it doesn't affect anything in a statute. You are quite right, senator, that if the Prime Minister chose not to appoint a Minister of Finance, he would have to amend the Financial Administration Act to make another minister responsible for those financial powers, duties and functions. Does that make sense?

Senator Pratte: Yes. Thank you.

Senator Andreychuk: Just picking up on that point, part of my difficulty is that it's the ministerial accountability. We had junior ministers, and we knew that junior ministers had to go through senior ministers to the Prime Minister. You're saying they are all equal now. Do they, therefore, report to the Prime Minister? Because that would be equality to me. If you're still going through another minister, I'm not quite sure that's the equality that I understand.

Ms. Chagger: I would say yes in the sense that every minister has received a public mandate letter. Every minister has a responsibility to fulfill that mandate that the Prime Minister has given them directly. My mandate letter, as Minister of Small Business and Tourism, was not given to me through another minister. It was given to me. It is my responsibility to fulfill that mandate. If you look at — as an example I'll give a quick plug — Budget 2018, we made substantial a commitment to the Women Entrepreneurship Strategy. I will be leading that strategy as Minister of Small Business and Tourism, and I report directly to the Prime Minister.

Senator Andreychuk: As I understand now, all ministers will be equal, will receive their instructions and their directions from the Prime Minister?

Ms. Chagger: Yes. Each of us receives a public mandate letter. That is the current practice. We have been doing that since day one. That's why each of us has our own mandate letter. Each of us is committed to fulfilling that mandate, and there are times where you work with other ministers within your department or with ministers in other departments. That's something that I think is important that we do.

Senator Andreychuk: If I understand, now you will have complete ministries under your control?

Ms. Chagger: Yes.

finances publiques. Pour qu'il y ait en poste une personne qui peut exercer toutes les fonctions associées au titre de ministre des Finances en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, le premier ministre doit nommer un ministre des Finances ou modifier la loi. Les propositions de la Loi sur les traitements ne visent pas la création de postes statutaires de manière distincte. C'est à la discrétion du premier ministre, qui peut nommer des ministres ou non, et cela ne change rien à la loi. Vous avez raison, monsieur le sénateur : si le premier ministre choisit de ne pas nommer un ministre des Finances, il devra faire modifier la Loi sur la gestion des finances publiques pour qu'un autre ministre soit responsable de ces attributions. Est-ce que cela vous semble logique?

Le sénateur Pratte : Oui. Merci.

La sénatrice Andreychuk : À ce sujet, ce qui me préoccupe, c'est la responsabilité ministérielle. Nous avons des ministres de second rang et nous savions qu'ils devaient passer par des ministres de premier rang avant de se rendre au premier ministre. Vous dites qu'ils sont tous égaux maintenant. Est-ce qu'ils relèvent directement du premier ministre, donc? Ce serait cela, l'égalité, à mon avis. S'il faut encore passer par un autre ministre, ce n'est pas vraiment l'égalité.

Mme Chagger : Je dirais que oui, en ce sens que chaque ministre a reçu une lettre de mandat public. Chaque ministre est responsable de remplir le mandat que leur a confié le premier ministre directement. À titre de ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme, ma lettre de mandat ne m'a pas été remise par un autre ministre. Je suis responsable de m'acquitter de ce mandat. Par exemple, dans le budget de 2018 — et je vais me faire une petite publicité en même temps —, nous avons pris un engagement important à l'égard de la stratégie d'entrepreneuriat pour les femmes. Je serai responsable de cette stratégie, à titre de ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme, et je relève directement du premier ministre.

La sénatrice Andreychuk : Selon ce que je comprends, tous les ministres seront égaux, et recevront leurs instructions et directives du premier ministre?

Mme Chagger : Oui. Chacun d'entre nous reçoit une lettre de mandat public. C'est la pratique actuelle. C'est ce que nous faisons depuis le jour un. C'est pourquoi nous avons chacun une lettre de mandat. Chaque ministre s'engage à remplir son mandat et nous travaillons parfois avec d'autres ministres au sein de notre ministère ou avec ceux des autres ministères. C'est très important, à mon avis.

La sénatrice Andreychuk : Si je comprends bien, vous avez maintenant le contrôle de ministères à part entière?

Mme Chagger : Oui.

Mr. Sutherland: That's currently the case. Minister Chagger has organizations underneath her currently in her role of Minister of Small Business and Tourism. She has Destination Canada, for instance, and she has support from Innovation, Science and Economic Development as well. She doesn't report through Minister Bains in any respect.

What the Salaries Act does is it puts it in statute. It is the next step but it's been since day one that each of the ministers paid under the Appropriations Act have been full ministers. They are equal around the table and part of cabinet discussions. They have clear mandate letters and responsibilities and they deliver important initiatives. What this does is put it in a statute. That's the key change.

Senator Andreychuk: Maybe we could talk about the ministry that I know best, Foreign Affairs and International Trade. The Minister of International Development now will not go through the Minister of Foreign Affairs in any way. Is that correct?

Ms. Chagger: That's correct. Minister Bibeau works with other ministers in her department as well as others, but when it comes to the Feminist International Assistance Policy, that was her leadership. She worked with other ministers, members and all parliamentarians to advance that but it was her leadership and yes, she reported directly to the Prime Minister.

Senator Andreychuk: It's combining under Foreign Affairs and International Trade, which is no longer in existence because the ministers are actually now reporting directly to the Prime Minister?

Ms. Chagger: Her mandate letter was a public mandate letter given directly to that minister as the example. Global Affairs Canada, as a department, encompasses three ministers. There are three ministries within the department, if that clarifies it.

Senator Andreychuk: None has priority over the other two ministers?

Ms. Chagger: I would say, senator, it's based on what a person's interests are. It's like —

Senator Andreychuk: I'm talking about legal responsibilities, not who has more influence with the Prime Minister.

Mr. Sutherland: In terms of legal responsibilities, each is a minister in their area of legal responsibility, so, no, they don't report through. It's unique and separate.

Senator Andreychuk: If I find some inconsistency between the Minister of Foreign Affairs and the Minister of International Development, I go to the Prime Minister now, as a

M. Sutherland : C'est actuellement le cas. À titre de ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme, Mme Chagger est responsable de certaines organisations. Elle est responsable de Destination Canada, par exemple, et elle profite du soutien du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique également. Elle n'a aucun compte à rendre au ministre Bains.

La Loi sur les traitements inscrit cela dans la loi. C'est la prochaine étape, mais depuis le jour un, tous les ministres payés en vertu de la Loi sur les crédits sont des ministres à part entière. Ils ont tous la même place à la table et font tous partie des discussions. Ils ont des lettres de mandat claires, doivent s'acquitter de responsabilités et livrer des initiatives importantes. Ce qui change, c'est qu'on inscrit cela dans la loi.

La sénatrice Andreychuk : Nous pourrions peut-être parler du ministère que je connais le mieux, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. La ministre du Développement international ne doit pas passer par la ministre des Affaires étrangères d'une quelconque façon. Est-ce exact?

Mme Chagger : C'est exact. La ministre Bibeau travaille avec d'autres ministres au sein de son ministère et d'autres ministères, mais c'est elle qui était responsable de la Politique d'aide internationale féministe, par exemple. Elle a travaillé avec d'autres ministres, députés et parlementaires afin de faire avancer le projet, mais elle en était responsable et oui, elle relevait directement du premier ministre.

La sénatrice Andreychuk : C'est regroupé sous le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui n'existe plus, parce que les ministres relèvent maintenant directement du premier ministre?

Mme Chagger : La lettre de mandat publique a été remise directement à la ministre. À titre de ministre, Affaires mondiales Canada compte trois ministres. Ce grand ministère est composé de trois ministères, si je puis dire.

La sénatrice Andreychuk : Aucun d'eux n'a la priorité sur les deux autres?

Mme Chagger : Je dirais, madame la sénatrice, que cela dépend des intérêts de chacun. C'est comme...

La sénatrice Andreychuk : Je parle de responsabilités juridiques, pas de qui exerce la plus grande influence auprès du premier ministre.

M. Sutherland : En ce qui a trait aux responsabilités juridiques, chaque ministre a des responsabilités juridiques, donc non, ils ne doivent pas rendre des comptes à d'autres ministres. Leurs fonctions sont uniques et distinctes.

La sénatrice Andreychuk : S'il y a des divergences entre la ministre des Affaires étrangères et la ministre du Développement international et que je veux qu'on rende des comptes, je dois

parliamentarian who wants accountability? Is that what I'm hearing?

Ms. Chagger: I would hope they are working closer together so there are no inconsistencies.

Senator Andreychuk: But if there are?

Ms. Chagger: I would hope that there is not, and I think that is why we are taking this whole-of-government approach.

Everyone will have their thoughts, but what has been happening since day one is that there is — you have to work better together. For myself and anything that touches my portfolio, my colleagues make a better point of coming to me prior to that conversation coming to the cabinet table. You are seeing many ministers working together to advance legislation for that very reason: to ensure we are working in those grey spaces better.

A government cannot function, as sometimes we have seen, where one minister is saying one thing and another is saying another. If you bring them together and make them work better together, it's actually in the best interests of the country and that is where this is coming from. To have a junior voice, as some would say, for Small Business and Tourism was unfortunate because they were not part of the decision-making. What we are doing is we are making them part of the decision-making. They are at the cabinet table. We are part of the debate so that we can ensure —

Senator Andreychuk: I appreciate what you're trying to do. I'm a parliamentarian. I want accountability because people come to me and point out problems. I could be optimistic with you and say it's never going to happen but I do know there will be differences, so I want to know where I go to sort out the differences.

What I'm hearing you now say is if there are differences between two ministers, I suppose I could take the approach that I'm going to be the cooperative person and say, "Hey, you two are not talking the same language, so clarify," but if I don't get the result I want, it's the Prime Minister I go to now. Is that what you're saying? Is that the procedural point?

Ms. Chagger: I would say you can always go to the Prime Minister. You can work with the ministers and I think the Prime Minister should be available and this Prime Minister is available.

Senator Andreychuk: What I want to know is this: Legally, where do I go?

The Chair: Minister, do you feel that you have answered the question?

m'adresser directement au premier ministre? Est-ce bien ce que j'entends?

Mme Chagger : J'espérerais qu'elles travailleraient ensemble afin d'éviter ces différends.

La sénatrice Andreychuk : Mais si c'était le cas?

Mme Chagger : J'ose espérer que cela n'arrivera pas, et je crois que c'est pour cela que nous avons adopté une approche pangouvernementale.

Tout le monde a son opinion, mais depuis le début, nous... Nous devons mieux travailler ensemble. Dans mon cas, pour tout ce qui touche mon portefeuille, mes collègues préfèrent venir me voir avant de soulever un point devant le Cabinet. Bon nombre des ministres travaillent ensemble à faire avancer la loi pour cette raison : pour veiller à ce que nous travaillions mieux dans ces zones grises.

Le gouvernement ne peut pas fonctionner — comme nous l'avons vu parfois — si un ministre dit une chose et qu'un autre ministre dit le contraire. En regroupant ces ministres, ils travaillent mieux ensemble dans l'intérêt supérieur du pays et c'est notre objectif. C'était malheureux de voir qu'un ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme — un ministre de second rang, comme on les appelle — ne faisait pas partie du processus décisionnel. Nous les intégrons à ce processus. Ils s'assoient à la table du Cabinet. Nous faisons partie du débat et cela nous permet...

La sénatrice Andreychuk : Je comprends ce que vous tentez de faire. Je suis une parlementaire. Je veux qu'on rende des comptes parce que les gens viennent me voir et me parlent de certains problèmes. Je pourrais être optimiste et vous dire que cela n'arrivera jamais, mais je sais qu'il y aura des différends, alors je veux savoir où aller pour qu'ils soient réglés.

Ce que je vous entends dire, c'est que si deux ministres ne s'entendent pas, je pourrais essayer de collaborer, leur dire qu'ils ne parlent pas le même langage et leur demander de préciser leurs propos, mais si je n'obtiens pas les résultats souhaités, je devrai en parler au premier ministre. Est-ce que c'est ce que vous dites? Est-ce la procédure?

Mme Chagger : Je dirais que vous pouvez toujours vous adresser au premier ministre. Vous pouvez collaborer avec les ministres et je crois que le premier ministre devrait être disponible. Le premier ministre actuel est disponible.

La sénatrice Andreychuk : Ce que je veux savoir, c'est ceci : sur le plan juridique, à qui dois-je m'adresser?

Le président : Madame la ministre, croyez-vous avoir répondu à la question?

Ms. Chagger: To the best of my ability. I can't speak hypothetically. If there is a very good example, senator, I would take the opportunity to discuss it further.

There usually is, depending on what is taking place, a person who will take the lead. Let's look at the cannabis legislation. You see there is a Minister of Health working with the Minister of Justice and working with the Minister of Public Safety. There is a lead minister on that file, so usually there is clearly one person to whom you would go over the other, because someone does need to take leadership. In that case, depending on it, I could tell you who the lead minister is.

I know, as the house leader, one of my other hats is how we do that, so we make sure there is a point person so that you have a person to go to.

Senator Cools: I would like to thank the witness for coming before us and for her enthusiasm, but enthusiasm and vitality are not always knowledge and experience. You raise some alarms in me about what you say.

I have always understood that the Prime Minister is not a monarch and he is not the sovereign. I have always understood that he is *primus inter pares*, the first among equals, and you keep saying the Prime Minister appoints. I was always under the impression that Her Majesty's Governor General did the appointment, and that the Prime Minister did not appoint. He selected and brought recommendations forward.

Perhaps we are of different generations and many of these issues I feel pretty strongly about because I sincerely believe that if Canada has succeeded as well as it has for the last many years it is precisely because the Fathers of Confederation created a pretty sturdy Constitution, called the British North America Act, and the longevity and its continuity speaks to its success and to Canada's success.

I view the Salaries Act as a very serious document, something like the Judges Act, but the British North America Act does not have a clause in it that says the ministers of the Crown's salaries should be fixed and provided as they do for the sections for the judges. That's why we have a Judges Act.

Somebody has gotten smart over time and has created a Salaries Act for the ministers. You raise many alarms in my head because you are referring to a lot of casualness and a lot of things you say are common knowledge, but you know who the right ministers are to go to speak to, but none of us know. That's a secret so you have to share secrets.

The Chair: Is there a question?

Mme Chagger : Au meilleur de ma capacité, oui. Je ne peux pas parler de façon hypothétique. Si l'on me donne un bon exemple, monsieur le sénateur, je serai heureuse d'en discuter plus en détail.

Habituellement, selon ce qui se passe, une personne assurera un rôle de leader. Pensons à la Loi sur le cannabis. La ministre de la Santé travaille en collaboration avec la ministre de la Justice et le ministre de la Sécurité publique. Il y a un ministre responsable dans ce dossier; c'est donc habituellement à cette personne qu'on s'adresserait, parce qu'il faut un leader. Ainsi, selon le cas, je pourrais vous dire qui est le ministre responsable.

Je suis aussi leader du gouvernement à la Chambre. Nous veillons toujours à désigner une personne-ressource.

La sénatrice Cools : Je tiens à remercier le témoin de son témoignage et aussi de son enthousiasme, mais l'enthousiasme et la vitalité ne sont pas toujours synonymes de connaissance et d'expérience. Vos propos soulèvent chez moi certaines préoccupations.

J'ai toujours cru que le premier ministre n'était pas un monarque et n'était pas le souverain. J'ai toujours cru qu'il était *primus inter pares*, le premier parmi ses pairs, et vous ne cessez de dire que le premier ministre nomme les ministres. J'ai toujours cru que c'était le gouverneur général de Sa Majesté qui se chargeait de la nomination et non le premier ministre. Il fait des choix et présente ses recommandations.

Nous ne sommes pas de la même génération et ces enjeux me tiennent vraiment à cœur parce que je crois sincèrement que si le Canada a connu un tel succès au fil des années, c'est précisément parce que les Pères de la Confédération ont créé une Constitution assez solide, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dont la longévité et la continuité témoignent de sa réussite et de celle du Canada.

Je considère la Loi sur les traitements comme un document très sérieux, de l'ordre de la Loi sur les juges, mais l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne contient pas de disposition qui veut que le salaire des ministres de la Couronne soit fixé et payé comme c'est le cas pour les juges. C'est pour cela que nous avons la Loi sur les juges.

Au fil du temps, quelqu'un a eu la brillante idée de créer la Loi sur les traitements pour les ministres. Vos propos déclenchent de nombreux signaux d'alarme chez moi, parce que vous parlez de façon désinvolte et que vous évoquez ce que vous considérez être des faits bien connus. Vous savez à quel ministre vous devez vous adresser, mais nous ne le savons pas. C'est un secret et les secrets doivent être partagés.

Le président : Avez-vous une question?

Senator Cools: Yes. Who is deciding and who is discovering the principles that should be operating when these decisions are being made?

Ms. Chagger: Senator, I will start by apologizing for any alarms I have raised. When it comes to your level of experience, especially being the longest-serving sitting senator, that is impressive, so I do take what you say to me seriously. My intention was not to take this legislation lightly. It is serious legislation. I entirely agree and that's why I also want to make sure I was available in person. That's also why I brought officials with me to ensure that any technicalities could be addressed in the appropriate manner.

You are absolutely correct the Prime Minister does not appoint but he does select and I should be more mindful of my language and the words I'm using. That is a point that I hear loud and clear.

To the best of my ability, how I would address your question would be that the Prime Minister receives a mandate and therefore has certain priorities he wants to advance, or she wants to advance, one day, perhaps, and that's what we are trying to reflect in the Salaries Act: that he believes in a one-tier ministry and wanted to ensure that all ministers were equal. We are just trying to formalize what we have been doing since day one.

Once again, that would be that he would make the selections and send the letter to Her Excellency or to her representative and that would be the appropriate way.

Senator Cools: He has no representatives, by the way.

Ms. Chagger: Sorry, the Governor General.

The Chair: Minister, thank you very much for being here and sharing your comments and your vision on Bill C-24. Madam Minister, do you have any closing remarks?

Ms. Chagger: I just want to say thank you very much. If there are any questions or anything we can provide to be of service, please let us know. My team and officials are at your disposal. If there are any clarifications or any information needed, please always know I don't need to be physically at the table to be available to you; I'm fully available to you as you require me to be.

Thank you for your time.

The Chair: Thank you, minister.

Is it agreed, honourable senators, that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-24, An Act to amend the Salaries Act and to make a consequential amendment to the Financial Administration Act?

La sénatrice Cools : Oui. Qui prend les décisions et qui découvre les principes qui devraient être utilisés dans le cadre de la prise de décisions?

Mme Chagger : Madame la sénatrice, je tiens tout d'abord à m'excuser de vous avoir alarmée. Votre expérience à titre de plus ancienne membre du Sénat est impressionnante, alors je prends vos propos très au sérieux. Mon intention n'était pas de prendre la loi à la légère. La loi est sérieuse. Je suis tout à fait du même avis et c'est pourquoi j'ai voulu être ici en personne. C'est aussi pourquoi je suis accompagnée d'autres représentants, qui peuvent aborder les détails techniques de manière appropriée.

Vous avez tout à fait raison : le premier ministre ne nomme pas les ministres, mais il les choisit. Je devrais faire plus attention aux mots que j'utilise. Je vous entends haut et fort.

Pour répondre à votre question au meilleur de mes capacités, je dirais que le premier ministre reçoit un mandat et qu'il — ce sera peut-être « elle », un jour — veut faire avancer certaines questions prioritaires; c'est ce que nous voulons refléter dans la Loi sur les traitements : que le premier ministre croit en un Conseil des ministres paritaire et qu'il veut veiller à ce que tous les ministères soient égaux. Nous voulons seulement officialiser ce que nous pratiquons depuis le premier jour.

Encore une fois, le premier ministre ferait ses choix et enverrait une lettre à Son Excellence ou à son représentant. Ce serait la manière appropriée de procéder.

La sénatrice Cools : Il n'a pas de représentant, soit dit en passant.

Mme Chagger : Excusez-moi, le gouverneur général.

Le président : Madame la ministre, nous vous remercions d'être ici et de nous transmettre vos commentaires et votre vision au sujet du projet de loi C-24. Avez-vous des observations finales à formuler?

Mme Chagger : Je tiens simplement à vous remercier. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Mon équipe et mes représentants sont là pour vous. Sachez que, même si je ne suis pas assise physiquement à la table, je demeure toujours à votre entière disposition.

Merci.

Le président : Merci, madame la ministre.

Plaît-il aux sénateurs de procéder à une étude article par article du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements et apportant une modification corrélative à la Loi sur la gestion des finances publiques?

Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Shall the title stand postponed?	Le président : Est-il convenu de reporter l'étude du titre?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Shall clause 1 carry?	Le président : L'article 1 est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Shall clause 2 carry?	Le président : L'article 2 est-il adopté?
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
The Chair: Is clause 2 agreed to, on division?	Le président : L'article 2 est-il adopté avec dissidence?
Senator Neufeld: On division, yes.	Le sénateur Neufeld : Avec dissidence, oui.
The Chair: Shall clause 3 carry?	Le président : L'article 3 est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried.	Le président : Adopté.
Shall clause 4 carry?	L'article 4 est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Shall clause 5 carry?	Le président : L'article 5 est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Shall clause 6 carry?	Le président : L'article 6 est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Shall the title, honourable senators, carry?	Le président : Honorables sénateurs, le titre est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Shall the bill as agreed upon and accepted, on division, be carried?	Le président : Le projet de loi, tel qu'il a été approuvé, avec dissidence, est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Therefore, as chair, is it agreed that I report this bill, carried on division, to the Senate this afternoon?	Le président : Ainsi, êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport du projet de loi, adopté avec dissidence, au Sénat cet après-midi?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Thank you.	Le président : Merci.
(The committee adjourned.)	(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 18, 2018

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:46 p.m. to study on the federal government's multi-billion dollar infrastructure funding program.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. I am Senator Percy Mockler from New Brunswick, chair of the committee.

I wish to welcome all of those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online.

As a reminder to those watching, the committee hearings are open to the public and available online at sencanada.ca.

I would like to ask senators to introduce themselves, starting on my left.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer, British Columbia.

[*Translation*]

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

[*English*]

Senator D. Black: Douglas Black, Alberta.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Toronto.

Senator Neufeld: Richard Neufeld, British Columbia.

The Chair: I also recognize the clerk of the committee Gaëtane Lemay and our two analysts, Sylvain Fleury and Alex Smith, who team up to support the work of this committee. Thank you.

Today we resume the committee's special study on infrastructure. To put it in context, I remind you that the committee started this study almost two years ago on May 4, 2016.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 18 avril 2018

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 46, pour étudier le programme de plusieurs milliards de dollars du gouvernement fédéral pour le financement des infrastructures.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je suis le sénateur Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick, et je préside le comité.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à tous ceux ici présents dans la salle et à tous les Canadiens qui nous regardent, à la télévision ou en ligne.

Je rappelle à nos auditeurs que les audiences du comité sont publiques et accessibles en ligne sur le site sencanada.ca.

Je demanderais maintenant aux sénateurs de se présenter, en commençant par ma gauche.

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le sénateur D. Black : Douglas Black, de l'Alberta.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de Toronto.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, de la Colombie-Britannique.

Le président : Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à la greffière du comité, Gaëtane Lemay, ainsi qu'à nos deux analystes, Sylvain Fleury et Alex Smith, qui, ensemble, appuient le comité dans ses travaux. Je vous remercie.

Aujourd'hui, nous reprenons l'étude spéciale du comité sur le financement des infrastructures. Pour situer le contexte, je vous rappelle que le comité a entamé cette étude il y a presque deux ans, soit le 4 mai 2016.

The Finance Committee wanted to monitor the implementation of the new funding program and learn from the experience of previous programs.

Since then the committee tabled two interim reports. The first report, tabled in February 2017, was entitled *Smarter Planning, Smarter Spending: Achieving Infrastructure Success*. The second report, tabled in July 2017, was entitled *Smarter Planning, Smarter Spending: Ensuring Transparency, Accountability and Predictability in Federal Infrastructure Programs*.

This evening and for a couple of meetings next week, we will have hearings on the particular topic of infrastructure.

To discuss his latest report entitled *Status Report on phase I of the New Infrastructure Plan*, published on March 29, we welcome the Parliamentary Budget Officer.

To Mr. Fréchette, the PBO, we thank you for making yourself and your team available for the Finance Committee of the Senate of Canada.

Accompanying Mr. Fréchette from the Office of the Parliamentary Budget Officer, we have Mostafa Askari, Deputy Parliamentary Budget Officer; Trevor Shaw, Economic Advisor-Analyst; and Negash Haile, Research Assistant.

I have been informed, Mr. Fréchette, that you will make opening remarks, to be followed immediately by questions from the senators.

[Translation]

Mr. Fréchette, thank you again. The floor is yours.

Jean-Denis Fréchette, Parliamentary Budget Officer, Office of the Parliamentary Budget Officer: Honourable senators, thank you for inviting the Office of the Parliamentary Budget Officer to continue working with your committee on the federal government's infrastructure program and giving us the opportunity to discuss our latest report, which provides an update on phase 1 of the New Infrastructure Plan.

[English]

As you know, by collecting data from 32 departments, agencies and Crown corporations, we were able to identify over 10,000 projects, of which 8,800 were approved in 2016-2017 and 1,300 were approved in 2017-2018.

No federal contribution was provided to 1,667 projects, representing 17 per cent of approved projects, as of January 31 this year.

Le comité des finances souhaitait suivre la mise en œuvre du nouveau programme de financement des infrastructures et apprendre de l'expérience des programmes précédents.

Depuis, notre comité a publié deux rapports intérimaires. Le premier, publié en février 2017, s'intitule *Mieux planifier, mieux investir : Atteindre le succès en infrastructure*. Le deuxième rapport, publié en juillet 2017, s'intitule *Mieux planifier, mieux investir : Assurer la transparence, la reddition de comptes et la prévisibilité des programmes d'infrastructures fédéraux*.

Ce soir et au cours des réunions de la semaine prochaine, nous continuerons d'examiner la question du financement des infrastructures.

Nous accueillons le directeur parlementaire du budget, pour discuter avec lui de son dernier rapport intitulé *Rapport d'étape sur la phase I du nouveau plan en matière d'infrastructure*.

Monsieur Fréchette, nous vous remercions, ainsi que votre équipe, de prendre le temps de comparaître devant le Comité sénatorial des finances.

M. Fréchette est accompagné de Mostafa Askari, sous-directeur parlementaire du budget, de Trevor Shaw, conseiller-analyste économique, et de Negash Haile, assistant de recherche, qui travaillent tous au Bureau du directeur parlementaire du budget.

On m'a expliqué, monsieur Fréchette, que vous allez d'abord faire une déclaration liminaire, et que nous passerons ensuite aux questions des sénateurs.

[Français]

Monsieur Fréchette, merci encore une fois. La parole est à vous.

Jean-Denis Fréchette, directeur parlementaire du budget, Bureau du directeur parlementaire du budget : Honorables sénateurs, merci de m'avoir invité afin de permettre au Bureau du directeur parlementaire du budget de poursuivre sa collaboration avec votre comité concernant le programme du gouvernement fédéral en matière d'infrastructures et de pouvoir discuter ainsi de notre plus récent rapport, qui porte sur la mise à jour de la phase 1 du nouveau plan en matière d'infrastructure.

[Traduction]

Comme vous le savez, grâce aux données recueillies auprès des 32 ministères, organismes et sociétés d'État, nous avons été en mesure de dénombrer 10 000 projets dont 8 800 ont été approuvés en 2016-2017, tandis que 1 300 projets l'ont été en 2017-2018.

Au 31 janvier de cette année, aucune contribution fédérale n'avait été versée à 1 667 projets, soit 17 p. 100 des projets approuvés.

Of the total \$14.4 billion budget for phase I of the New Infrastructure Plan, we estimated that \$7.2 billion, or half of the total budget, has yet to be allocated. We estimate that Budget 2016 infrastructure spending raised the level of real GDP by 0.1 per cent in 2016-17 and 2017-18, increasing the overall level of employment by between 9,600 and 11,000 jobs in 2017-18.

We will, of course, continue our analysis and keep working with the 32 different organizations that make up our database, including Infrastructure Canada, which is responsible for 13 of them. Our coverage of the net funding extends beyond what Infrastructure Canada is responsible for, which caused some interpretation problems.

[*Translation*]

However, Infrastructure Canada has cooperated fully with the Office of the PBO and reiterated its willingness to provide any information requested. But beyond the number of projects and the interpretation of them, what is most important for us is to monitor them so that parliamentarians can see how the \$14.4 billion announced in Budget 2016 is being spent.

[*English*]

On that point, as your committee has asked us to do in the past, you should soon receive revised data on phase I infrastructure spending to support your own research and analysis.

I would also like to mention that two days ago, Finance Canada provided a new set of data on the full financial plan for infrastructure spending and the \$70 billion that we could not identify from Budget 2018.

My colleague Trevor Shaw would be happy to elaborate on this and even share with the committee the table that we recently received.

[*Translation*]

Thank you, Mr. Chair. We will be happy to answer your questions.

[*English*]

Senator Marshall: Thank you very much for being here this evening and for your report.

I want to start by referring to your status report on phase I. That's just one of the three phases of infrastructure, the \$14 billion. I noticed in the report that you made some reference to some information not being provided, like start dates and end dates.

Sur le financement total de 14,4 milliards de dollars pour la phase I du nouveau plan en matière d'infrastructure, nous avons estimé qu'il reste une somme de 7,2 milliards de dollars à être affectés, soit la moitié du budget total. Nous estimons que le financement pour les infrastructures annoncé dans le budget de 2016 a contribué à accroître le PIB réel de 0,1 p. 100 en 2016-2017 et en 2017-2018, ce qui a entraîné une hausse globale du nombre d'emplois. Cette hausse se situe entre 9 600 et 11 000 emplois en 2017-2018.

Nous poursuivons bien sûr notre analyse et notre collaboration avec les 32 différents ministères qui font partie de notre base de données, incluant Infrastructure Canada, dont la responsabilité couvre 13 de ceux-ci. Notre couverture des fonds alloués ratisse plus large que ceux sous la responsabilité d'Infrastructure Canada, ce qui a créé certains problèmes d'interprétation.

[*Français*]

Toutefois, Infrastructure Canada a assuré son entière collaboration au Bureau du directeur parlementaire du budget et a réitéré sa volonté de fournir toute l'information demandée. Au-delà du nombre de projets et de l'interprétation que l'on peut en faire, ce qui nous importe le plus est de suivre, pour les parlementaires, l'évolution des fonds de 14,4 milliards de dollars annoncés dans le budget de 2016.

[*Traduction*]

À cet égard, tel que votre comité nous l'a demandé par le passé, nous allons vous fournir bientôt des données révisées sur les dépenses en infrastructure afin de vous appuyer dans vos travaux de recherche et d'analyse.

Je tiens à mentionner qu'il y a deux jours, Finances Canada a publié une nouvelle série de données sur le plan financier complet pour les dépenses d'infrastructure et les 70 milliards de dollars que nous n'avons pas pu cibler dans le budget de 2018.

Mon collègue, Trevor Shaw, serait ravi de vous donner plus de détails à ce sujet et même de transmettre au comité une copie du tableau que nous avons reçu récemment.

[*Français*]

Je vous remercie, monsieur le président. Nous serons maintenant heureux de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Je vous remercie beaucoup pour votre présence ce soir et pour votre rapport.

J'aimerais d'abord vous poser des questions au sujet de votre rapport d'étape sur la phase I. Il s'agit seulement de l'une des trois phases, qui équivaut à 14 milliards de dollars. J'ai remarqué que, dans votre rapport, vous faites allusion au fait que certains

I know there's not a lot of discussion with regard to how much money they've spent, so can you talk a bit about the restrictions or the availability of information? We've been trying to track the infrastructure spending also, with our own people, and we're having a bit of a problem.

I am wondering if you're encountering similar problems because it seems to be hinted at in your report. Could you comment on that?

Mr. Fréchette: Just before I ask Negash Haile to give you the details, welcome to my club because, as I mentioned, it's exactly the same problems that we're facing. Since then, we've had meetings over and over again with Infrastructure Canada. They're supposed to provide specific dates, but for the moment we're still waiting for information.

Negash, do you want to be specific?

Negash Haile, Research Assistant, Office of the Parliamentary Budget Officer: Absolutely. When we contacted the federal departments, we asked them to provide us as much comprehensive information as they had available, and to the best of our knowledge they did; but in our communications with them they indicated that going forward they will make more efforts to provide data in a more timely fashion.

Senator Marshall: Will they be providing spending data? What the report is focusing on is the number of projects approved and what the estimated federal contribution will be, but there are no details with regard to spending. Will you be looking for that kind of information?

Mr. Haile: That's something we can definitely include in our next report.

Senator Marshall: That would be very helpful.

I was looking at your report in the context of Budget 2018. In another report on Budget 2018, you briefly mentioned infrastructure. For the information that's in your report on infrastructure, when you look at what's in Budget 2018 they've now reprofiled money and pushed money further into the future. You've already looked at some of this.

I looked at the numbers and used some of the percentages you've provided. I don't think they will be able to spend all the money they indicated they're now going to reallocate in future years. I know they decreased the numbers, but I can't see realistically how they will spend the money. You say in your infrastructure report they are prone to large lapses.

renseignements n'ont pas été fournis, comme des dates de début et de fin.

Je sais qu'on ne parle pas beaucoup des sommes qui ont été dépensées, alors pouvez-vous nous dire quelques mots au sujet des restrictions ou de la disponibilité des renseignements? Nous aussi, nous essayons de faire le suivi des dépenses d'infrastructure, avec l'aide de notre propre personnel, et c'est un peu difficile.

Je me demande si vous êtes également confrontés à des problèmes similaires, car c'est ce que semble indiquer votre rapport. Que pouvez-vous nous dire à cet égard?

M. Fréchette : Avant de demander à Negash Haile de vous donner des détails, je dois vous dire que nous vivons la même situation, car, comme je l'ai mentionné, nous sommes confrontés à des problèmes tout à fait identiques. Depuis, nous avons eu de nombreuses rencontres avec Infrastructure Canada. Il est censé fournir des dates précises, mais, pour le moment, nous sommes encore en attente.

Negash, pouvez-vous donner des détails?

Negash Haile, assistant de recherche, Bureau du directeur parlementaire du budget : Tout à fait. Lorsque nous avons communiqué avec les ministères fédéraux, nous leur avons demandé de nous fournir les renseignements les plus complets possible dont ils disposaient, et, au meilleur de notre connaissance, c'est ce qu'ils ont fait, et, lors de nos échanges avec eux, ils ont fait savoir qu'à l'avenir ils s'efforceront davantage de fournir des données plus rapidement.

La sénatrice Marshall : Est-ce qu'ils vont fournir des données sur les dépenses? Le rapport se concentre sur le nombre de projets approuvés et sur la contribution estimée du gouvernement fédéral, mais on n'y trouve aucun détail en ce qui concerne les dépenses. Est-ce que vous chercherez à obtenir ce type d'information?

M. Haile : Ce sont des renseignements que nous pourrions certes inclure dans notre prochain rapport.

La sénatrice Marshall : Ce serait très utile.

J'ai examiné votre rapport dans le contexte du budget de 2018. Dans un autre rapport sur ce budget, vous avez parlé brièvement des dépenses d'infrastructure. Dans le présent rapport, en ce qui concerne le budget de 2018, on constate qu'il y a un nouveau profil de dépenses et que des sommes ont été reportées. Vous vous êtes déjà penchés là-dessus.

Si je regarde les chiffres et certains des pourcentages qui sont indiqués, je me dis que les ministères ne seront pas en mesure de dépenser toutes les sommes qu'ils ont décidé de reporter à d'autres années. Je sais que les chiffres ont diminué, mais je ne vois pas, de façon réaliste, comment ils pourront dépenser les sommes. Comme vous le dites dans votre rapport sur les

Did you come to any conclusion? Can you tell me whether what I am thinking is wrong, or have you come to any conclusion with regard to whether or not they'll spend that money?

Mr. Fréchette: Thank you for the question. Your thinking is certainly not wrong. Trevor will give you the details, including the table I mentioned in my presentation that we recently received.

Senator Marshall: Will we get that table tonight?

Trevor Shaw, Economic Advisor-Analyst, Office of the Parliamentary Budget Officer: Sure. There are various sources of information with respect to the implementation of infrastructure spending. The primary source we're using for the plans and execution of infrastructure spending is Budget 2018. There were updated tables provided in the budget, as you know.

With the entire envelope of \$186.7 billion in planned spending, roughly \$115 billion was actually detailed in the budget. We then asked for the remaining segment of funds provided for in that \$180 billion infrastructure plan.

We've received that data. That being said, there aren't specific project-by-project details on the implementation in terms of when cash flows will actually be disbursed. These are, to our knowledge, the best estimates of when spending will occur.

That being said, we use other information sources to corroborate that information because it's difficult to scrutinize at times. We have our survey of federal departments detailed in the phase I report, but we also consult information from Statistics Canada and the provincial budgets.

Provincial governments and municipalities are the entities that are actually implementing a lot of this infrastructure spending. A very small proportion of the overall total federal infrastructure spending envelope is actually spent and owned by the federal government itself.

The provincial governments and the cities are very important partners. Their plans and revisions to their plans, we think, are very helpful tools in assessing whether federal plans are actually flowing down to the lower levels of government.

dépenses d'infrastructure, des montants élevés de fonds risquent d'être inutilisés.

En êtes-vous venus à une conclusion? Pouvez-vous me dire si j'ai tort et si vous avez conclu qu'ils dépenseront ou non cet argent?

M. Fréchette : Je vous remercie pour votre question. Vous n'avez certes pas tort. Trevor vous donnera les détails, y compris ceux qui figurent dans le tableau que nous avons reçu récemment et dont j'ai parlé lors de mon exposé.

La sénatrice Marshall : Allons-nous obtenir une copie de ce tableau ce soir?

Trevor Shaw, conseiller-analyste économique, Bureau du directeur parlementaire du budget : Bien sûr. Il existe diverses sources de données sur les dépenses d'infrastructure. La principale source que nous utilisons pour obtenir des données sur les plans et les dépenses d'infrastructure est le budget de 2018. Ce budget comporte, comme vous le savez, des tableaux actualisés.

Sur l'enveloppe totale de 186,7 milliards de dollars pour des dépenses prévues, environ 115 milliards de dollars sont présentés en détail dans le budget. Nous avons donc demandé des détails concernant la somme restante pour ce programme de financement des infrastructures de 180 milliards de dollars.

Nous avons obtenu ces renseignements. Cela dit, il ne s'agit pas de données précises ventilées par projet sur le moment où les fonds seront réellement dépensés. Nous avons indiqué les meilleures estimations, à notre connaissance, du moment où les dépenses seront engagées.

Cela étant dit, nous utilisons d'autres sources d'information pour corroborer ces renseignements, car il est difficile parfois d'avoir tous les détails. Nous avons des informations au sujet des ministères fédéraux dans le rapport sur la phase I, mais nous consultons aussi des données provenant de Statistique Canada et des budgets provinciaux.

Les gouvernements provinciaux et les municipalités sont les entités qui effectuent en fait une bonne partie des dépenses en infrastructure. Une très petite portion de l'enveloppe fédérale totale est dépensée par le gouvernement fédéral lui-même.

Les gouvernements provinciaux et les municipalités sont des partenaires très importants. Leurs plans et les versions modifiées de ces plans sont selon nous des outils très utiles pour nous aider à déterminer si les sommes prévues par le gouvernement fédéral se rendent en effet aux ordres de gouvernement inférieurs.

What we have seen is that in the largest provinces of Ontario, Quebec, Alberta and British Columbia, there are increased plans for capital and infrastructure spending at those governments but not necessarily a one-for-one increase.

If there's a \$1-billion increase in the plans for federal infrastructure spending, we're not necessarily seeing that full \$1 billion reflected in all provincial budgets. Of course the municipalities are important partners as well, so we have to use an amalgamation of many different data sources.

All that being said, Budget 2018 is our best estimate but we're using other data sources to guide our analysis of whether that a realistic forecast at this time.

Senator Marshall: The government is putting these numbers in the budget and they're putting these numbers in their infrastructure plans, so they must be basing their numbers on something. Are they giving you the data to support the numbers that they have in these documents?

Mr. Shaw: At this time we don't have a reconciliation per se between aggregate, accrual-based financial spending plans in Budget 2018 linked fully to all the project plans.

There could be hundreds or thousands of different infrastructure projects. We don't have that full reconciliation at this time. It's not to say it doesn't exist but it's not something we have accessed.

[Translation]

Senator Pratte: First of all, I have a question of clarification. When I look at the numbers under the planned spending heading for each year, am I to understand that this is when the money is spent?

[English]

That's when the cash comes out. Is that it?

[Translation]

Mr. Fréchette: Yes, basically.

Senator Pratte: So, when we calculate the economic impact of the infrastructure programs, I have to understand that the money from the federal government is paid out at the end of the project. Is that correct?

Mr. Fréchette: Yes, that's right.

En ce qui concerne les grandes provinces que sont l'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique, nous avons constaté que les augmentations dans les dépenses prévues pour les immobilisations et les infrastructures ne résultent pas nécessairement en une hausse équivalente pour ces provinces.

S'il y a une augmentation des dépenses d'infrastructure fédérales de l'ordre de 1 milliard de dollars, nous n'observons pas nécessairement une augmentation de 1 milliard de dollars dans les budgets provinciaux. Bien entendu, les municipalités sont également des partenaires importants, alors nous devons utiliser des données qui proviennent de différentes sources.

Quoi qu'il en soit, le budget de 2018 nous permet de faire les meilleures estimations, mais nous utilisons également d'autres sources de données pour déterminer si nos prévisions sont réalistes.

La sénatrice Marshall : Le gouvernement publie ces chiffres dans le budget et dans ses plans d'infrastructure, alors ils sont forcément fondés sur quelque chose. Est-ce qu'il vous fournit les données qui appuient les chiffres qui figurent dans ces documents?

M. Shaw : Pour l'instant, nous ne disposons pas d'un rapprochement en tant que tel entre les données agrégées du budget de 2018, présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et celles concernant les projets.

Il pourrait y avoir des centaines ou des milliers de projets d'infrastructure différents. Nous ne disposons pas de ce rapprochement pour l'instant. Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas, mais nous n'avons pas obtenu ce genre d'information.

[Français]

Le sénateur Pratte : Tout d'abord, j'aurais une question de précision. Quand je regarde les chiffres sous la rubrique des dépenses prévues pour chaque année, dois-je comprendre qu'il s'agit du moment où l'argent est dépensé?

[Traduction]

C'est le moment où les sommes sont attribuées. Est-ce exact?

[Français]

M. Fréchette : Oui, effectivement.

Le sénateur Pratte : Donc, lorsqu'on calcule l'impact économique des programmes d'infrastructure, je dois comprendre que l'argent du gouvernement fédéral est versé à la fin du projet. Est-ce exact?

M. Fréchette : Exact.

Senator Pratte: The calculation of the economic impact is not necessarily done at the end of the project, in a way. The construction is spread out over a few years. When calculating the economic impact, how can this be done?

Mr. Fréchette: That plays an important role, which explains the amounts I gave, particularly for 2016-17 and 2017-18, that is, the impact of 0.1 per cent on the GDP. If the money allocated at that time has not been spent, the impact of the economic impact is smaller. It is weaker not only economically, but the economic situation at that time is also weaker, that is, different from what it can be if the money is spent later, when it is really spent. In other words, the 2016 projections were based on an economy that operated at a lower potential in 2016-17 and 2017-18 than the potential for the next few years. If the money is not spent, the impact is different.

The Department of Finance predicted more significant impacts in 2016-17, assuming that all of this money — the \$14 billion that was to be spent in the short term — would be spent, while the economy is below its current potential capacity and interest rates are lower, in particular. The impact would have been greater.

As all this is carried forward, we look at the budgeted amounts and not the amounts spent. When they are spent, the impact is felt at that time. The impact will be weaker over time if the economy has changed, and if the amounts are different as well. If you look at the 2016 numbers and the numbers we have calculated, you come to a totally different amount on the significance of the economic impact.

Senator Pratte: This isn't the first time we've seen this. We have seen it in other infrastructure programs. Is what you are showing basically not calling into question the value of infrastructure programs in stimulating the economy in the short term?

Mr. Fréchette: Absolutely, that's exactly what we see, meaning that there are expectations that are high in the short term, but the impacts will be felt in the medium and longer term. It doesn't cause a problem, but in the short term, you are absolutely right that we can't have the same expectations as in the longer term.

Senator Pratte: When these investments are made in an economy that isn't operating at full capacity, but almost, as is the case now, where the unemployment rate is at its lowest in 40 years, it certainly, as you said, doesn't have as stimulating an effect. Does that have negative effects or is it just that it doesn't stimulate the economy as much as we'd like?

Le sénateur Pratte : Le calcul de l'impact économique ne se fait pas nécessairement à la fin du projet, d'une certaine façon. La construction s'étale sur quelques années. Quand on calcule l'impact économique, de quelle manière cela peut-il jouer?

M. Fréchette : Cela joue de façon importante, ce qui explique les montants que j'ai donnés, notamment pour 2016-2017 et 2017-2018, c'est-à-dire les incidences de 0,1 p. 100 sur le PIB. Si les sommes d'argent allouées à ce moment-là n'ont pas été dépensées, l'incidence de l'impact économique est plus faible. C'est plus faible non seulement économiquement, mais la situation économique à ce moment-là est également plus faible, c'est-à-dire différente de ce qu'elle peut être si l'argent est dépensé plus tard, lorsqu'il est véritablement dépensé. En d'autres mots, les projections de 2016 étaient basées sur une économie qui fonctionnait à un potentiel plus faible en 2016-2017 et 2017-2018 que le potentiel qu'il pourrait y avoir au cours des prochaines années. Si l'argent n'est pas dépensé, l'impact est différent.

Le ministère des Finances avait prévu des incidences plus importantes en 2016-2017 en présumant que toutes ces sommes d'argent — les 14 milliards qui devaient être dépensés à court terme — seraient dépensées, alors que l'économie est en deçà de sa capacité potentielle et que les taux d'intérêt sont plus faibles, notamment. L'impact aurait été plus important.

Comme tout cela est reporté dans le temps, nous regardons les montants budgétés et non pas les montants dépensés. Lorsqu'ils sont dépensés, l'incidence se fait sentir à ce moment-là. L'incidence sera plus faible dans le temps si l'économie a changé, et si les montants sont différents également. Si vous regardez les chiffres de 2016 et les chiffres que nous avons calculés, vous arrivez à un montant tout à fait différent sur l'importance de l'incidence économique.

Le sénateur Pratte : Ce n'est pas la première fois qu'on voit ce phénomène. On l'a vu dans d'autres programmes d'infrastructure. Est-ce que, dans le fond, ce que vous montrez là n'est pas en train de remettre en cause la valeur des programmes d'infrastructure pour la stimulation de l'économie à court terme?

M. Fréchette : Tout à fait, c'est exactement ce qu'on constate, c'est-à-dire qu'il y a des attentes qui sont élevées à court terme, mais que les impacts vont se faire sentir à moyen et à plus long terme. Ça n'entraîne pas de problème, mais à court terme, vous avez tout à fait raison, on ne peut pas avoir les mêmes attentes qu'à plus long terme.

Le sénateur Pratte : Quand ces investissements se font dans une économie qui ne fonctionne pas à plein régime, mais presque, comme c'est le cas actuellement, où le taux de chômage est à son plus bas depuis 40 ans, il est certain que, comme vous l'avez dit, ça n'a pas un effet stimulant aussi important. Est-ce que ça entraîne des effets négatifs ou est-ce seulement que ça ne stimule pas l'économie autant qu'on le voudrait?

Mr. Fréchette: It has negative effects, in the sense that it can delay certain things. Interest rates, which are another factor, tend to increase these days, which means that if you are at a high potential capacity, that is, a capacity that is probably stronger than in 2016, it can delay some projects because of a lack of capacity and human resources. So, yes, indeed, it can cause even more delays. Is it negative? In the short term, yes; in the longer term, we have to see if the amounts can be spent.

[English]

Senator Eaton: Mr. Fréchette, just to follow on what my colleague Senator Pratte was asking you, it was explained to us that provinces do something like 40 per cent of the infrastructure, cities do something like over 50 per cent, and the federal government does 2 per cent or 3 per cent.

To give out infrastructure money, does the government not have to get provincial agreement if they are to do transportation, green, or whatever projects with the provinces or with the cities? They have to come to agreement, do they not?

Mr. Fréchette: Yes.

Senator Eaton: Would this be a reason why they're not getting the money out the door faster, because they don't have the provincial or municipal agreements?

Mr. Fréchette: It's certainly one of the reasons. There are many other reasons, including the timing of approval at the federal level of all these projects. It is not only the agreement but some provinces are not ready to launch some of the objectives the federal government imposed in terms of their investment in the infrastructure plan.

Mostafa Askari, Deputy Parliamentary Budget Officer, Office of the Parliamentary Budget Officer: Certainly, when there are other partners in any kind of activity and plan, there could be delays. This is one of the reasons. Obviously they have to get agreement and then the provinces will have to actually initiate the projects and send the receipts to the federal government to get the money.

Senator Eaton: It's stunning when you think they've been in power now for two years. Don't provinces already have priorities with the cities in terms of transportation and subways? Anyway, I take what you say. They haven't been able to get it out the door.

M. Fréchette : Cela a des effets négatifs, dans le sens où ça peut reporter certaines choses. Les taux d'intérêt, qui sont un autre facteur, ont tendance à augmenter ces temps-ci, ce qui signifie que, si on est à une capacité à haut potentiel, c'est-à-dire une capacité probablement plus forte qu'en 2016, ça peut retarder certains projets, faute de capacité et de main-d'œuvre. Alors, oui, effectivement, cela peut provoquer un retard encore plus important. Est-ce que c'est négatif? À court terme, oui; à plus long terme, il faut voir si les montants peuvent être dépensés.

[Traduction]

La sénatrice Eaton : Monsieur Fréchette, pour faire suite à ce que mon collègue, le sénateur Pratte, vous a demandé, je dois dire qu'on nous a expliqué que les provinces engagent environ 40 p. 100 des dépenses d'infrastructure. Dans le cas des municipalités, il s'agit de plus de 50 p. 100, et dans le cas du gouvernement fédéral, il est question de 2 ou 3 p. 100.

Lorsqu'il est question d'attribuer des sommes pour les infrastructures, le gouvernement fédéral ne doit-il pas s'entendre avec les gouvernements provinciaux s'il s'agit de projets en matière de transport, d'infrastructure verte, ou peu importe, ou bien avec les municipalités, selon le cas? Ne doit-il pas conclure une entente?

M. Fréchette : Oui.

La sénatrice Eaton : Est-ce pour cette raison notamment que les sommes ne sont pas attribuées plus rapidement, c'est-à-dire parce que le gouvernement fédéral ne s'est pas encore entendu avec les provinces ou les municipalités?

M. Fréchette : C'est certainement l'une des raisons. Il y a beaucoup d'autres raisons, y compris l'approbation à l'échelon fédéral de tous ces projets. Il n'y a pas seulement l'entente, car il y a aussi le fait que certaines provinces ne sont pas prêtes à respecter les objectifs que le gouvernement fédéral a imposés en ce qui a trait à leurs investissements dans le plan d'infrastructure.

Mostafa Askari, sous-directeur parlementaire du budget, Bureau du directeur parlementaire du budget : Il est certain que, lorsqu'il y a d'autres partenaires dans le cadre d'une activité ou d'un plan, il est possible qu'il y ait des retards. C'est l'une des raisons. Bien entendu, le gouvernement fédéral doit obtenir l'accord des provinces, qui auront ensuite la responsabilité de mettre en branle les projets et d'envoyer les factures au gouvernement fédéral pour obtenir l'argent.

La sénatrice Eaton : C'est très étonnant lorsqu'on pense qu'ils sont au pouvoir depuis deux ans. Les provinces n'ont-elles pas déjà la priorité avec les villes en ce qui concerne les transports et les métros? De toute façon, je comprends ce que vous dites. Ils n'ont pas été en mesure de lancer le projet.

As you said to Senator Pratte, the money always comes at the end. It's not when you start a project. You start doling out the money as the project develops.

Mr. Askari: As far as we know, the way they work is that as they receive a bill from the province they pay the money. It could be in stages of projects that the provinces or the municipalities send their bills and then the federal government will pay.

The way we calculate the economic impact is the amount of cash that has been spent. Whether it is by the province or by the federal government really doesn't matter in a sense because it's money that goes into the economy. Once the money goes into the economy, the impact will be apparent.

We're showing that about \$7.2 billion of the \$14.4 billion has been or will be spent by March 31 of this year, which has already passed. That's the way we have calculated the economic impact.

Senator Eaton: Also, I think you say in your report that if federal spending on infrastructure occurs more slowly than anticipated this will have important implications for the budgetary balance as well as the strength of the Canadian economy.

We saw Stephen Poloz this morning being almost negative by not raising the rates. I take it you mean that the deficit will be bigger than anticipated later on.

Mr. Askari: No, actually.

Senator Eaton: It won't. The deficit will not be bigger.

Mr. Askari: There are two issues here. If you delay the spending, the current deficit will actually improve because you're not spending as much money. That will be transferred into the future, so the government will spend that money.

The numbers will change. The profiles of these numbers will change, but currently we will have a lower deficit and then probably a higher deficit in the future.

Senator Jaffer: Your report has been very useful. I have some questions first on the stimulus and then on gathering information. Your report, as far as I am concerned, can only be as good as the information you get.

To start off with the infrastructure stimulus, as a student, I understood when there are no jobs or fewer jobs the government invests in infrastructure. What confuses me a bit is when there is the lowest level of unemployment and yet we are dealing with stimulus of jobs. Can you balance that for me, or have I not learned my lessons as a student well?

Comme vous l'avez dit au sénateur Pratte, l'argent arrive toujours à la fin, et non au début d'un projet. On verse l'argent à mesure que le projet avance.

M. Askari : À notre connaissance, lorsque le gouvernement reçoit la facture d'une province, il verse l'argent. Les provinces ou les municipalités envoient leurs factures aux différentes étapes du projet et le gouvernement fédéral verse ensuite l'argent.

Nous calculons les répercussions économiques en tenant compte de la somme qui a été dépensée. D'une certaine façon, il importe peu que cet argent ait été dépensé par la province ou par le gouvernement fédéral, car il est investi dans l'économie. Lorsque l'argent sera dans l'économie, les répercussions seront évidentes.

Nous indiquons qu'environ 7,2 milliards de dollars sur les 14,4 milliards de dollars ont été ou seront dépensés d'ici le 31 mars de l'année en cours, une date déjà derrière nous. C'est de cette façon que nous avons calculé les répercussions économiques.

La sénatrice Eaton : De plus, je crois que vous avez dit, dans votre rapport, que si les dépenses fédérales dans l'infrastructure s'effectuent plus lentement qu'on l'avait prévu, cela aura des répercussions importantes sur l'équilibre budgétaire ainsi que sur la vigueur de l'économie canadienne.

Ce matin, nous avons vu Stephen Poloz être presque négatif en n'augmentant pas les taux. Je présume que vous voulez dire que le déficit sera plus grand que prévu plus tard.

M. Askari : Non, en fait.

La sénatrice Eaton : Il ne le sera pas. Le déficit ne sera pas plus important.

M. Askari : Il faut tenir compte de deux choses dans ce cas-ci. Si on retarde les dépenses, le déficit actuel rétrécira, car on ne dépense pas autant d'argent. Cela sera transféré à plus tard, et le gouvernement dépensera donc cet argent.

Les chiffres changeront. Les profils de ces chiffres changeront; le déficit actuel sera moins grand, mais il sera probablement plus élevé plus tard.

La sénatrice Jaffer : Votre rapport est très utile. J'ai quelques questions, tout d'abord, sur la stimulation et ensuite sur la collecte de renseignements. Selon moi, la qualité de votre rapport sera celle des renseignements que vous obtenez.

Parlons d'abord de la stimulation de l'infrastructure; lorsque j'étais étudiante, j'ai compris que lorsqu'il n'y a pas ou moins d'emplois, le gouvernement investit dans l'infrastructure. Ce qui me rend un peu perplexe, c'est lorsque le niveau de chômage est au plus bas, mais que nous parlons tout de même de la

Mr. Askari: You're right in the sense that the stimulus part of the infrastructure probably is not necessary right now because the economy is actually operating very close to its capacity.

When the program started in 2016, at the time we had what we call an output gap, which means the economy needed some stimulus. That was phase I of the infrastructure program, and the specific objective of phase I was to stimulate the economy.

The rest of the infrastructure program is the strategic infrastructure investment. The main objective, first of all, is to renew the infrastructure. If there is an infrastructure gap, we need to spend money to do that and to help improve productivity and potential output in Canada.

Those are the strategic objectives. We can still continue doing that even though the economy is actually reaching capacity because if you succeed in increasing the productivity and potential level of output, then that will not create any kind of problem and excess demand in the economy.

When we show the economic impact in this report, we are providing two different scenarios. Because the economy is reaching capacity, we believe that further investment of stimulus will actually lead to higher interest rates and higher interest rates will reduce the impact of the stimulus.

In one scenario, we show with that increase in the interest rate the reaction from the Bank of Canada. The other one is that we assume that there is no reaction from the Bank of Canada and then we show the stimulus.

The difference between the two in this case is very small because the overall impact of the stimulus package is very small. It's 0.1 per cent of GDP. The difference is: With the monetary policy reaction, that increase in output will actually disappear over time because as interest rates go up it will offset the impact of that.

Senator Jaffer: Then 0.1 per cent leads to a maximum of 11,000 jobs.

Mr. Askari: That's correct.

Senator Jaffer: It's not that many jobs.

Further to what Senator Eaton was saying, I hear from speaking to some municipalities, not every municipality, that there is infrastructure money. However, the municipalities don't

stimulation de l'emploi. Pouvez-vous m'expliquer cela? N'ai-je pas bien appris mes leçons lorsque j'étais étudiante?

M. Askari : Vous avez raison lorsque vous dites que la stimulation de l'infrastructure n'est probablement pas nécessaire en ce moment, car l'économie tourne presque à plein rendement.

Lorsque le programme a été lancé en 2016, nous avions ce que nous appelons un écart de production, ce qui signifie que l'économie avait besoin de stimulation. C'était la phase I du programme d'infrastructure, et l'objectif principal de cette phase était de stimuler l'économie.

Le reste du programme d'infrastructure concerne l'investissement dans l'infrastructure stratégique. Tout d'abord, l'objectif principal est le renouvellement de l'infrastructure. S'il y a une lacune en matière d'infrastructure, nous devons dépenser les fonds nécessaires pour la combler et pour contribuer à améliorer la productivité et la production potentielle au Canada.

Ce sont les objectifs stratégiques. Nous pouvons continuer de faire cela même lorsque l'économie a presque atteint son plein rendement, car si on réussit à accroître la productivité et le niveau de production potentiel, cela ne créera pas de problème ou une demande excédentaire pour l'économie.

Dans notre rapport, lorsque nous parlons des répercussions économiques, nous utilisons deux scénarios différents. Étant donné que l'économie atteint son plein rendement, nous croyons que des investissements supplémentaires dans la stimulation feront grimper les taux d'intérêt et que des taux d'intérêt plus élevés réduiront les effets de la stimulation.

Dans un scénario, nous indiquons la réaction de la Banque du Canada avec l'augmentation du taux d'intérêt. Dans l'autre scénario, nous présumons qu'il n'y a pas de réaction de la Banque du Canada et nous montrons la stimulation.

Dans ce cas-ci, la différence entre les deux scénarios est très petite, car les répercussions générales des mesures de stimulation sont très restreintes. En effet, elle représente 0,1 p. 100 du PIB. La différence, c'est que dans le cas d'une réaction de la politique monétaire, l'augmentation de la production disparaîtra au fil du temps, car l'augmentation des taux d'intérêt annulera les répercussions engendrées.

La sénatrice Jaffer : Donc, une proportion de 0,1 p. 100 mène à un maximum de 11 000 emplois.

M. Askari : C'est exact.

La sénatrice Jaffer : Cela ne représente pas beaucoup d'emplois.

Pour ajouter à ce que disait la sénatrice Eaton, certaines municipalités, mais pas toutes, soutiennent qu'il y a des fonds pour l'infrastructure. Toutefois, les municipalités n'ont pas la

have the ability to identify the projects and to get the projects out as fast as we would like.

Should the federal government be playing a role in helping municipalities, from your experience?

Mr. Askari: I don't know whether the federal government has the capacity to help them in those terms, but I think one thing is very clear. It's not only recent infrastructure. We have seen this over the past 10, 15 or 20 years. Any infrastructure program leads to some delay. It's nothing new. It has always happened.

Sometimes it's worse than others, but in all cases of the government involvement in spending money for infrastructure there are delays. Part of it is because there are other players involved. Another part of it is because the idea is that you are going to invest, but by the time you make the plan, get the approval and everything is done, it takes time.

Maybe the governments are overpromising in terms of how much they can spend, but certainly the plan is there to spend that money, whether or not they will actually be able to do it.

Senator Jaffer: As I said earlier, your report can only be as good as the information you can gather or you are able to get. I heard Minister Sohi speaking about not being forthcoming in giving the information. It is not that he was holding back but for other reasons.

Has that situation improved? Are you getting the information faster? I have all kinds of questions on the department not giving the information. I am not trying to make anyone look bad. Everyone has their challenges. For me, reports are only as good as the information you get.

Mr. Fréchette: As I mentioned in my presentation, the only important thing for us is to provide that kind of information to this Senate committee and other parliamentarians.

Very quickly, we send over 2,000 emails between January and March to various departments and two extensions are provided. On requests for meetings, we never get a reply from some departments.

The minister's office asked for the purpose of the data. This is the kind of weekly requests we had, until Minister Sohi, when we published the report, made a personal call to me and said, "We understand that we had some problems in terms of communications." I respect that. I understand that.

capacité de cerner les projets et de les lancer aussi rapidement que nous le souhaiterions.

Selon votre expérience, le gouvernement fédéral devrait-il aider les municipalités?

M. Askari : Je ne sais pas si le gouvernement fédéral a la capacité de les aider de cette façon, mais je crois qu'une chose est très claire : il ne s'agit pas seulement de l'infrastructure récente. En effet, nous observons cette situation depuis les 10, 15 ou 20 dernières années. Tout programme d'infrastructure occasionne certains retards. Ce n'est pas nouveau. Cela se produit toujours.

Parfois, certaines situations sont pires que d'autres, mais dans tous les cas, lorsque le gouvernement dépense des fonds dans l'infrastructure, il y a des retards. C'est en partie à cause des autres intervenants. De plus, après avoir pris la décision d'investir, il faut du temps pour établir un plan, le faire approuver et faire tout le nécessaire.

Les gouvernements promettent peut-être trop d'argent comparativement à ce qu'ils peuvent dépenser, mais ils ont certainement un plan pour dépenser cet argent, qu'ils soient en mesure de le faire ou non.

La sénatrice Jaffer : Comme je l'ai dit plus tôt, la qualité de votre rapport est celle des renseignements que vous obtenez ou que vous êtes en mesure d'obtenir. J'ai entendu le ministre Sohi dire que les renseignements n'avaient pas été directement fournis. Ce n'était pas parce qu'il les retenait, mais c'était pour d'autres raisons.

La situation s'est-elle améliorée? Réussissez-vous à obtenir des renseignements plus rapidement? J'ai toutes sortes de questions sur le fait que le ministère ne fournit pas les renseignements nécessaires. Je n'essaie pas de ternir l'image de qui que ce soit. Tout le monde doit relever des défis. Selon moi, la qualité des rapports dépend directement des renseignements que vous obtenez.

M. Fréchette : Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, la seule chose qui importe pour nous, c'est de fournir ce type de renseignement à votre comité sénatorial et à d'autres parlementaires.

Très brièvement, nous avons envoyé plus de 2 000 courriels à divers ministères entre les mois de janvier et mars et deux prolongations ont été accordées. Certains ministères n'ont jamais répondu à nos demandes de réunion.

Le bureau du ministre a demandé à connaître la raison pour laquelle nous voulions obtenir ces données. C'est le type de demande que nous recevions toutes les semaines, jusqu'à ce que le ministre Sohi, après la publication de notre rapport, m'appelle personnellement pour me dire qu'il avait entendu dire qu'il y

Under the new legislation, as the PBO I have to follow the legislation. I have to send a written request to the minister. It is no longer to the deputy minister; it is to the minister. Even though I cc'd the deputy minister and a bunch of other people, apparently this creates a problem. I will not argue about that, but apparently sometimes it goes to the Parliament Hill office and so on. I don't buy that, but I can play the game as well.

This is really the story. It went on and on for three months. Minister Sohi made a commitment. It was public. He put out a tweet. It was also in the newspaper. We now have a relationship with the department.

I met with the deputy minister, and I am sure that now everybody will be cc'd to reply immediately. If they don't reply, if you remember in the new legislation, there is a parliamentary remedy. If the Office of the Parliamentary Budget Officer doesn't get the information, I can complain to the two Speakers, the Senate Speaker and the House of Commons Speaker. I will not hesitate to do that. Now I think people are beginning to understand that.

Senator Jaffer: Mr. Fréchette, the last thing I want to say to you is that I was involved when the first PBO came on board and the challenges we had. Now we are where we are, and I commend you on this.

You do a lot of work with the public as well. Please do more because it helps. I am always listening to you when you speak publicly because we all get educated and it's very helpful. Thank you.

Mr. Fréchette: Thank you.

Senator Andreychuk: I apologize that I was a little late, but my other committee meeting was running late. Senator Cools and I had to attend it.

I am reading the press release that you put out where you said:

... beyond the number of projects and interpretation of them, what is most important to us is to monitor them so that parliamentarians can see how the \$14.4 billion announced in Budget 2016 is being spent.

You enumerated some of the difficulties and problems with that.

avait eu quelques problèmes de communication. Je respecte cela. Je comprends cela.

En vertu de la nouvelle loi, à titre de DPB, je dois suivre la loi. Je dois envoyer une demande par écrit au ministre. Ce n'est plus au sous-ministre, mais au ministre. Même si je mets le sous-ministre et d'autres gens en copie conforme, cela crée apparemment un problème. Je n'argumenterai pas sur ce sujet, mais apparemment, parfois, cela se rend au bureau sur la Colline du Parlement, et cetera. Je ne crois pas cela, mais je peux également jouer le jeu.

C'est une histoire vraie. Cette situation s'est prolongée pendant trois mois. Le ministre Sohi a pris un engagement. C'était un engagement public. Il a envoyé un message sur Twitter. C'était également dans les journaux. Nous avons maintenant une relation avec le ministère.

J'ai rencontré le sous-ministre, et je suis sûr que maintenant, tout le monde sera ajouté en copie conforme pour répondre immédiatement. S'ils ne répondent pas, si vous vous souvenez de la nouvelle loi, il existe un recours parlementaire. En effet, si le Bureau du directeur parlementaire du budget ne reçoit pas les renseignements nécessaires, je peux formuler une plainte aux deux Présidents, c'est-à-dire le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes, et je n'hésiterai pas à le faire. Je crois que les gens commencent à comprendre cela.

La sénatrice Jaffer : Monsieur Fréchette, la dernière chose que j'aimerais préciser, c'est que j'étais présente lorsque le premier DPB est arrivé et je me souviens des défis auxquels nous avons dû faire face. Nous sommes parvenus jusqu'ici, et je vous en félicite.

Vous accomplissez également beaucoup de travail auprès de la population. Poursuivez ces démarches, car c'est une bonne chose. Je vous écoute toujours lorsque vous parlez en public, car nous apprenons tous des choses, et cela nous aide beaucoup. Merci.

M. Fréchette : Merci.

La sénatrice Andreychuk : Je suis désolée, j'étais un peu en retard, car l'autre réunion de comité à laquelle j'ai assisté avait un peu de retard. La sénatrice Cools et moi devions y participer.

Je lis le communiqué de presse que vous avez publié, où vous dites ce qui suit :

[...] au-delà du nombre de projets et de l'interprétation qu'on peut en faire, ce qui nous importe le plus est de suivre pour les parlementaires l'évolution des fonds de 14,4 milliards de dollars annoncés dans le budget de 2016.

Vous avez énuméré certaines des difficultés et des problèmes liés à cela.

I remember when this infrastructure program was rolled out. It was to be an impetus to get jobs going and to kickstart the economy in a different way. Now it's delay, delay, delay. We're into another phase and it's long term now.

Do you analyze at all, or do we as parliamentarians have to do that, whether the policy that was put out to match the figures is being met?

Is it really the one that we should be doing long term for our economy, for innovation and for competitiveness? Or, should I be asking the ministers only that question?

Mr. Askari: I think in general there is a view that if there is an infrastructure gap, it is the government's responsibility to invest in that. The payoff from investment infrastructure is probably higher than any other kind of government spending because of an investment in the capacity of the economy to produce.

For example, if you invest in infrastructure at the border, that will facilitate the flow of goods across the border. That certainly has a positive impact on the economy. That's the principle, and that's why most governments engage in infrastructure investment. They believe it has some positive impacts on their economy.

Again, the intention of this program was the same as was the intention of the legacy program from the previous government. Some of that money is still flowing and will have to flow over the next 10 years.

I don't think I can say the policy is wrong. The intention is there to invest in infrastructure and to fill the gap that exists. I guess implementation is an issue here. There are delays and these delays will obviously have some consequences for the economy and some consequences for the profile of the government's budget balance.

Mr. Fréchette: If I may add something, what Mostafa said is right. Policy is not the business of the PBO, but a plan is important for Parliament. A plan behind the policy is certainly important, but having results are also important and reporting on those results for the PBO are very important.

This is the sentence I used: "to report back to parliamentarians so that they better understand." Within the office we often have this conversation: "Why don't we have \$14 billion on a dashboard on an almost monthly basis?" You know what a dashboard is, with all these lights and so on. Basically, you put that in front of parliamentarians on a monthly basis.

Je me souviens de la mise en œuvre de ce programme d'infrastructure. Il devait stimuler la création d'emplois et l'économie d'une façon différente. Maintenant, il n'y a que des retards et encore des retards. Nous sommes dans une autre phase, et c'est maintenant à long terme.

Avez-vous mené une analyse pour déterminer si la politique qui a été mise en œuvre pour atteindre les objectifs accomplit cela ou est-ce notre responsabilité à titre de parlementaires?

Est-ce vraiment la politique que nous devrions adopter à long terme pour notre économie, pour l'innovation et pour la compétitivité? Ou devrais-je poser cette question seulement aux ministres?

M. Askari : Je crois que de l'avis général, s'il y a des lacunes en matière d'infrastructure, le gouvernement est responsable d'investir pour les combler. Le rendement de l'investissement dans l'infrastructure est probablement plus élevé que n'importe quel autre type de dépense du gouvernement, car il s'agit d'un investissement dans la capacité de production de l'économie.

Par exemple, si vous investissez dans l'infrastructure à la frontière, cela facilitera le transport des biens de chaque côté de la frontière. Cela a certainement des répercussions positives sur l'économie. C'est le principe sur lequel on compte, et c'est la raison pour laquelle la plupart des gouvernements font des investissements dans l'infrastructure. En effet, ils croient que cela engendrera des répercussions positives sur leur économie.

Encore une fois, l'intention de ce programme était la même que celle de l'ancien programme mis sur pied par le gouvernement précédent. Certains de ces fonds sont toujours utilisés, et ils devront être utilisés au cours des 10 prochaines années.

Je ne crois pas que je peux dire que la politique est mauvaise. L'intention d'investir dans l'infrastructure et de combler les lacunes existe bel et bien. Je présume que c'est la mise en œuvre qui pose problème dans ce cas-ci. En effet, il y a des retards, et ces retards auront manifestement des conséquences sur l'économie et sur le profil de l'équilibre budgétaire du gouvernement.

M. Fréchette : Si vous me permettez d'ajouter un commentaire, ce qu'a dit Mostafa est exact. La politique n'est pas la responsabilité du DPB, mais il est important que le Parlement ait un plan. Il est certainement important qu'un plan sous-tende la politique, mais il est aussi important d'avoir des résultats et de faire rapport de ces résultats pour le DPB.

J'ai dit qu'il fallait faire rapport aux parlementaires, afin qu'ils puissent mieux comprendre. Au bureau, nous nous demandons souvent pourquoi nous n'indiquons pas les 14 milliards de dollars sur un tableau de bord chaque mois ou presque. Vous savez ce qu'est un tableau de bord avec des indicateurs

That would probably be the perfect way to report back because a plan, results and reporting are what we're looking for.

Senator Andreychuk: And that has been your struggle.

Mr. Fréchette: It has been for a long, long time.

Senator Andreychuk: When this first started, there was a lot of talk of big infrastructure. That would be the way to really push the economy.

I know the pushback from my province was: "Where do we buy into this?" Slowly, they found ways. It's an amorphous mass. It's very hard to find out what is actually happening to be able to tell people how we're benefiting from this investment.

As you said, Mr. Fréchette, if we could get these timelines and information on your dashboard, that would go a long way to get us to understand what is actually happening.

Mr. Fréchette: When it comes to large infrastructure and long-term infrastructure, if you're a person who got one of the 11,000 jobs created, certainly you appreciate this investment. Is it enough? Certainly not. That's what I mean by the results.

In the long term you have to maintain your infrastructure. A plan is something that comes in an electoral platform or something like that, but the other thing is having a vision of what you want to implement in the long term. Either broadband in your area or better infrastructure for roads and so on are really the plan, but does it match or harmonize with the provincial vision, which is the other aspect of the infrastructure program?

Trevor, I know you have something to say about it because we argue regularly.

Senator Andreychuk: Go for it, argue.

Mr. Shaw: I'll just add one thing to something you mentioned. The implementing partners, be it the provincial governments, municipalities or the territories, will have capital budget frameworks in place, usually over one, two or maybe up to five years.

It's not necessarily a straightforward process to identify infrastructure and capital spending projects that have a positive economic benefit. The larger the project, the more difficult it might be to identify, do the analysis and the due diligence

lumineux. Essentiellement, il s'agirait de présenter, chaque mois, un tel tableau aux parlementaires.

Ce serait probablement la meilleure façon d'envoyer des rapports, car nous souhaitons obtenir un plan, des résultats et des rapports.

La sénatrice Andreychuk : Et c'est ce qui vous cause des difficultés.

M. Fréchette : Depuis très longtemps.

La sénatrice Andreychuk : Au début, on parlait beaucoup de vastes infrastructures, car on disait que ce serait la meilleure façon de pousser l'économie.

Je sais que dans ma province, on se demandait comment voir les avantages. Lentement, on a trouvé des façons. Ce n'est pas concret. Il est très difficile de déterminer ce qui se passe réellement et d'être en mesure d'expliquer aux gens comment nous profitons de ces investissements.

Comme vous l'avez dit, monsieur Fréchette, si nous pouvions voir ces échéanciers et ces renseignements sur votre tableau de bord, cela nous permettrait de mieux comprendre ce qui se passe en réalité.

M. Fréchette : Lorsqu'il s'agit de vastes infrastructures et d'infrastructures à long terme, si vous êtes une personne qui obtient l'un des 11 000 emplois créés, vous appréciez certainement cet investissement. Est-ce suffisant? Certainement pas. C'est ce que je veux dire lorsque je parle de résultats.

À long terme, il faut entretenir l'infrastructure. Un plan est une chose prévue dans une plateforme électorale ou dans des circonstances similaires, mais il faut également avoir une vision de ce qu'on souhaite mettre en œuvre à long terme. Il se peut que le plan soit réellement d'offrir un service à large bande dans votre région ou d'améliorer l'infrastructure routière, et cetera, mais il faut déterminer si cela correspond à la vision provinciale, qui représente l'autre volet du programme d'infrastructure.

Trevor, je sais que vous avez quelque chose à dire sur le sujet, car nous en discutons régulièrement.

La sénatrice Andreychuk : Allez-y, discutez-en.

M. Shaw : J'aimerais ajouter quelque chose à un point que vous avez mentionné. Les partenaires de mise en œuvre, qu'il s'agisse des gouvernements provinciaux, des municipalités ou des territoires, auront prévu des cadres pour les budgets d'immobilisations, habituellement sur un an ou deux ou peut-être même sur cinq ans.

Il n'est pas nécessairement simple de cerner les projets d'infrastructure et de dépenses en immobilisations qui entraînent des répercussions économiques positives. Plus le projet est vaste, plus il peut être difficile de le cerner, de l'analyser et de faire

required to decide if it is in fact good public policy to invest in the infrastructure project.

We've identified as a potential source of delay the fact that the implementing partners, the other levels of governments, have their capital spending frameworks and infrastructure plans in place. Adding on new projects in light of changing federal objectives might take time. That's the only thing I'll add to that discussion.

Senator Andreychuk: That adds delay.

Mr. Shaw: Potentially.

Senator D. Black: It seems like such an odd problem that you're confronted with. There are commitments being made to put funds out to assist in the development of infrastructure in Canada, yet funds aren't flowing out.

I am wondering whether you believe that the government has elected not to get the funds out, for whatever reason.

Mr. Askari: I can't really say that because I don't really have that information. They have a plan, and we assume the plan is there for them to spend the money. If the money doesn't go out, I can't really say that their intention, to begin with, was not to spend the money. I have no way of saying that.

Senator D. Black: Circumstances change. To me, it just seems so unusual.

Mr. Fréchette, have you anything you could add to that?

Mr. Fréchette: I mentioned before that expectations are everything in terms of infrastructure and federal money, expectations in terms of what you expect from your partners. We mentioned that municipalities, provinces and some national governments are partners.

If Senator Forest were here, he would say yes because he understands that. He worked at the municipal level, as did some of you. This is exactly the kind of partnership you need for this kind of federal investment, but perhaps you don't have a partnership that works perfectly.

The federal government had the expectation of spending \$14 billion in two years. It did not happen because some of what we mentioned before did not happen. I don't see any evidence showing that they don't want to. I think they tried a lot. In my own personal contacts with deputy ministers, they try a lot.

Senator D. Black: Very well, that's great.

preuve de la diligence voulue pour décider si l'investissement dans ce projet d'infrastructure représente réellement une bonne politique publique.

L'une des sources de retard potentielles que nous avons cernées, c'est le fait que les partenaires de mise en œuvre, c'est-à-dire les autres échelons de gouvernement, ont déjà leurs propres cadres de dépenses en immobilisations et leurs plans d'infrastructure. L'ajout de nouveaux projets lorsque les objectifs du gouvernement fédéral changent peut prendre du temps. C'est le seul commentaire que je formulerai dans le cadre de cette discussion.

La sénatrice Andreychuk : Cela crée d'autres retards.

M. Shaw : Potentiellement.

Le sénateur D. Black : Il semble que vous faites face à un problème très étrange. On promet des fonds pour contribuer au développement de l'infrastructure au Canada, mais ces fonds ne sont pas versés.

Je me demande si vous croyez que le gouvernement a décidé de ne pas verser les fonds pour une raison quelconque.

M. Askari : Je ne peux vraiment pas dire cela, car je n'ai pas ce renseignement. Le gouvernement a un plan, et nous présumons que ce plan concerne le versement des fonds. Si l'argent n'est pas versé, je ne peux pas dire que l'intention était de ne pas dépenser l'argent au départ. Je ne peux absolument pas dire cela.

Le sénateur D. Black : Les circonstances changent. Cela me semble très inhabituel.

Monsieur Fréchette, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Fréchette : J'ai déjà mentionné que les attentes revêtent une importance primordiale en ce qui concerne l'infrastructure et les fonds fédéraux, c'est-à-dire vos attentes envers vos partenaires. Nous avons mentionné que les municipalités, les provinces et certains gouvernements nationaux sont des partenaires.

Si le sénateur Forest était présent, il le confirmerait, car il comprend cela. Il a travaillé à l'échelon municipal, tout comme certains d'entre vous. C'est certainement le type de partenariat dont on a besoin dans ce type d'investissement fédéral, mais il ne fonctionne peut-être pas parfaitement.

Le gouvernement fédéral prévoyait dépenser 14 milliards de dollars en deux ans. Ce n'est pas arrivé, car une partie des mesures que nous avons mentionnées ne se sont pas concrétisées. Rien ne me laisse croire qu'il ne voulait pas dépenser cet argent. Je pense qu'il a grandement essayé. J'ai eu des rencontres avec des sous-ministres, et ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas essayé.

Le sénateur D. Black : Très bien, excellent.

Are you saying that you do not have the data because of a lack of cooperation or people are busy? Are you being put in the position that you cannot report on a regular basis to parliamentarians because, for whatever reason, you cannot gather the data? Is that what you're telling us?

Mr. Fréchette: We're saying it takes time to get the data. As I mentioned, it took three months of exchanges and so on. Eventually, we get some on time and with extensions in other cases.

It seems like the communication is not always there. We don't know. Is it because they don't have what we ask for exactly, or is it a matter of semantics? We mentioned the difference between what we see in the budget, what is allocated and what is spent. Is it a matter of these kinds of semantics?

I don't know. It is probably a mix of all of that.

Senator D. Black: Do you feel you're getting as high a level of cooperation as possible to perform your job?

Mr. Fréchette: It's improving right now.

Senator D. Black: I have a technical question, but I don't know whether or not you can answer this one.

On Sunday past, the Prime Minister indicated that the government would be offering some kind of support for the Trans Mountain project. Would you think those funds could potentially come from this infrastructure money?

Mr. Askari: I don't believe that would be the case, but I am just guessing because that's not going to be a direct investment by the government, from what I understand.

Senator D. Black: If it were to be, it could be spent, couldn't it?

Mr. Askari: If it were to be, it could be.

Senator Neufeld: Mr. Fréchette spoke about the minister meeting with you a number of times to actually get the information to you that you folks are requesting, and that you now have the ability to go to both Speakers of the Senate and the House of Commons if you're not getting the information.

Have you had to do that?

Mr. Fréchette: Not yet. I will not hesitate to do it. That's what I told one specific deputy minister. I said to be careful when you reply that you did not provide the information to the Office of the PBO. I specifically explained the legislation.

Êtes-vous en train de dire que vous n'avez pas les données en raison d'un manque de coopération ou parce que les gens sont occupés? Êtes-vous dans une situation où vous ne pouvez pas faire rapport régulièrement aux parlementaires parce que, pour une raison quelconque, vous ne pouvez pas colliger les données? Est-ce bien ce que vous êtes en train de nous dire?

M. Fréchette : Nous disons qu'il faut du temps pour obtenir les données. Comme je l'ai mentionné, il a fallu trois mois d'échanges, notamment. Nous finissons par en obtenir à temps, mais il faut prolonger les délais dans d'autres cas.

La communication semble parfois faire défaut. Nous ne savons pas pourquoi. Est-ce parce que les fonctionnaires n'ont pas les données que nous demandons exactement, ou est-ce une question de sémantique? Nous avons mentionné la différence entre ce qui est prévu dans le budget, ce qui est alloué et ce qui est dépensé. Est-ce une question de sémantique?

Je ne le sais pas. C'est probablement attribuable à tous ces facteurs.

Le sénateur D. Black : Estimez-vous que la coopération est aussi élevée que possible pour exécuter votre travail?

M. Fréchette : La situation s'améliore à l'heure actuelle.

Le sénateur D. Black : J'ai une question technique, mais je ne sais pas si vous pourrez y répondre.

Dimanche dernier, le premier ministre a fait savoir que le gouvernement offrirait un soutien pour le projet Trans Mountain. Pensez-vous que ces fonds pourraient provenir du financement destiné à l'infrastructure?

M. Askari : Je ne crois pas que ce sera le cas, mais je n'émetts qu'une hypothèse, car il ne s'agira pas d'investissements directs du gouvernement, d'après ce que je crois comprendre.

Le sénateur D. Black : Si c'était le cas, les fonds pourraient être dépensés, n'est-ce pas?

M. Askari : Le cas échéant, ils pourraient être dépensés.

Le sénateur Neufeld : M. Fréchette a dit que le ministre vous a rencontré à plusieurs reprises pour obtenir les renseignements que vos collègues et vous demandiez, et il a fait savoir que vous avez maintenant la capacité de vous adresser aux Présidents du Sénat et de la Chambre des communes, si vous n'obtenez pas les renseignements.

Avez-vous eu à le faire?

M. Fréchette : Pas encore. Je n'hésiterai pas à le faire. C'est ce que j'ai dit à un sous-ministre. Je lui ai dit de faire bien attention lorsque vous répondez que vous n'avez pas fourni les renseignements au Bureau du directeur parlementaire du budget. Je lui ai expliqué la loi en détail.

I think some departments still haven't understood what the implications of the new legislation mean.

Senator Neufeld: Can you tell me what you think going to the Speakers and not taking anything away from the Speakers will accomplish?

Let's remember that the Senate Speaker is appointed by the Liberals and is a Liberal. The House Speaker is a Liberal. What authority would a Speaker have? Maybe I don't understand some of what the deal is, and maybe you could explain it to me.

What authority does the Speaker have to bring government departments to heel, to provide the information? What authority do they have?

Mr. Fréchette: Thank you for the question, which is a great question in terms of procedure. Number one, there's a matter of perception, I think. I don't think there are any departments or ministers who wish to be on the news about PBO making a complaint.

As you know, the standing committees have the power to call for people and papers, which is what you do on a regular basis. I would not say that you can go way beyond that, but it's certainly a tool.

The Speakers can say to a committee, "Could you call for people and papers and help the PBO to get the information?" That is the normal procedure. This is the parliamentary way to get the information. The clerk can explain it better than I can but that is the way you can call for witnesses and documents and so on.

Senator Neufeld: Thank you for that; I appreciate it.

Senator Black asked a question that I was wanting to ask too. Some \$7.2 billion has yet to be allocated out of the \$14.4 billion on phase I, which was the 2016 allocation. The question has already been asked about what happens to that money. You're right that the deficit is that much lower because it didn't get spent.

We're coming to a time when there will be another election and we may see out of phase II not very much money spent. All of a sudden, the government can look very good because we didn't have as big a deficit as what was anticipated, and yet we've done all of these wonderful things about building Canada.

Am I too cynical, I guess you could say, or am I a bit more in line with what really takes place? Maybe you could help me with that.

Mr. Fréchette: You're not the most cynical person around here.

Je pense que certains ministères n'ont pas encore compris les répercussions de la nouvelle loi.

Le sénateur Neufeld : Pouvez-vous me dire ce que le fait de vous adresser aux Présidents et de ne rien enlever aux Présidents accomplira?

N'oublions pas que le Président du Sénat est nommé par les libéraux et qu'il est libéral. Le Président de la Chambre est un libéral. Quel pouvoir aurait un Président? Je ne comprends peut-être pas comment une partie de cet arrangement fonctionne, et vous pourriez peut-être me l'expliquer.

Quel pouvoir le Président a-t-il d'ordonner aux ministères gouvernementaux de fournir les renseignements? Quel pouvoir a-t-il?

M. Fréchette : Merci de la question; c'est une excellente question concernant la procédure. Premièrement, je pense qu'il y a une question de perception. Je ne crois pas qu'aucun ministère ou ministre ne souhaite faire les manchettes parce que le DPB a déposé une plainte.

Comme vous le savez, les comités permanents ont le pouvoir de convoquer des personnes et de demander des documents, ce que vous faites régulièrement. Je ne dirais pas que vous pouvez faire beaucoup plus, mais c'est certainement un outil.

Les Présidents peuvent dire à un comité : « Pourriez-vous convoquer des gens, demander des documents et aider le DPB à obtenir les renseignements? » C'est la façon du Parlement d'obtenir des renseignements. La greffière peut mieux vous expliquer la procédure que moi, mais c'est ainsi que vous pouvez convoquer des témoins et obtenir des documents.

Le sénateur Neufeld : Merci de cette question; je vous en suis reconnaissant.

Le sénateur Black a posé la question que je voulais poser. Environ 7,2 milliards de dollars n'ont toujours pas été alloués sur les 14,4 milliards à la phase I, qui étaient prévus pour 2016. On a demandé ce qui s'est passé avec l'argent. Vous avez raison de dire que le déficit est beaucoup moins élevé, car les fonds n'ont pas été dépensés.

Nous sommes rendus au point où d'autres élections auront lieu et peu de fonds auront été dépensés à la phase II. Soudainement, le gouvernement peut très bien paraître parce que le déficit n'était pas aussi élevé que prévu, et nous avons fait toutes ces merveilleuses choses pour l'édification du Canada.

Suis-je trop cynique, d'après vous, ou mes affirmations correspondent-elles à la réalité? Vous pourriez peut-être m'éclairer à ce sujet.

M. Fréchette : Vous n'êtes pas la personne la plus cynique ici.

Mr. Askari: That's a purely political question, senator. I don't know the answer.

Senator Neufeld: At least it's on the record. That's what I intended to do.

The federal government has lots of responsibilities all of its own across Canada on a whole bunch of things. I understand fully because I've been through the process of how you get together with provinces and municipalities. You've explained that very well.

It's not easy because the federal government comes in with a plan that says, "This is what we want to do here in your province," and the province says, "No, we want to do this." It takes a long time to argue that through and figure it all out.

I'll use the North, for example. The federal government owns a highway called the Alaska Highway. It's from Fort St. John, all the way to the Alaska border. It's 1,202 miles. They don't have to converse with the province. They don't have to talk to the Yukon government. They could just go in and start doing some work to it quite easily.

That's just one example. There are all kinds of things. How about the Trans-Canada? The federal government doesn't have to talk to anybody, I don't think. Maybe I am wrong, but I don't think it has to talk to anybody about going in and actually fixing the Trans-Canada. I drove on that highway through Saskatchewan, and it's a back-breaker.

Those are just two examples. I could list you tons of them that the federal government could go out and do. How do we get that happening? The federal government is saying, on one hand, that they're having trouble negotiating with provinces and communities. They don't have to negotiate with anybody on those projects. They can just go in and do it.

Help me a bit. Why don't they do some of that? I mean, with \$7.2 billion left on the table, just think what you could actually do for the benefit of Canadians on just those two things. There are tons of other stuff. There are military hospitals. You name it. There are all kinds of things that they could do. Do you agree with me or not?

Mr. Askari: You're asking whether a different allocation of the fund would be better than what they are doing right now.

Senator Neufeld: It's infrastructure. A highway is infrastructure.

Mr. Askari: I know. A better allocation of the infrastructure money is not something that we can comment on because it is purely a policy question that the federal government and the

M. Askari : C'est une question strictement politique, monsieur le sénateur. Je ne connais pas la réponse.

Le sénateur Neufeld : C'est consigné au compte rendu, à tout le moins. C'est ce que je voulais.

Le gouvernement fédéral a de nombreuses responsabilités au Canada dans divers autres champs d'activités. Je comprends parfaitement ce que vous dites, car je suis passé par le processus où l'on rencontre les provinces et les municipalités. Vous l'avez très bien expliqué.

Ce n'est pas facile, car le gouvernement fédéral arrive avec un plan qui précise : « C'est ce que nous voulons faire ici dans votre province », et la province répond : « Non, nous voulons faire ceci. » Il faut beaucoup de temps pour parvenir à une entente.

Je vais utiliser l'exemple du Nord. Le gouvernement fédéral a sa propre route, la route de l'Alaska. Elle part du Fort St. John et se rend jusqu'à la frontière de l'Alaska. Elle s'étend sur une distance de 1 202 milles. Le gouvernement n'est pas obligé de discuter avec la province. Il ne doit pas discuter avec le gouvernement du Yukon. Il peut très facilement effectuer des travaux de réfection.

Ce n'est qu'un exemple. Il y a toutes sortes de situations. Qu'en est-il de la transcanadienne? Je ne pense pas que le gouvernement ait à consulter qui que ce soit. J'ai peut-être tort, mais je ne pense pas qu'il doit s'adresser à une entité quelconque pour réparer la route transcanadienne. J'ai conduit sur cette route jusqu'en Saskatchewan, et elle est cahoteuse.

Ce ne sont là que deux exemples. Je pourrais vous en énumérer une foule d'autres que le gouvernement fédéral pourrait réparer. Comment y parvenons-nous? Le gouvernement fédéral dit qu'il a du mal à négocier avec les provinces et les communautés. Il n'a pas besoin de négocier avec quiconque concernant ces projets. Il peut tout simplement effectuer les travaux.

Aidez-moi un peu. Pourquoi n'exécute-t-il pas une partie de ces travaux? Avez les 7,2 millions de dollars restants, pensez à ce que l'on pourrait faire dans l'intérêt des Canadiens dans ces deux cas seulement. Il y a un vaste éventail d'autres projets possibles. Il y a les hôpitaux militaires. Et j'en passe. Il y a toutes sortes de projets que le gouvernement pourrait mener. N'êtes-vous pas d'accord avec moi?

M. Askari : Vous demandez si une allocation différente des fonds serait préférable à ce que le gouvernement fait avec l'argent à l'heure actuelle.

Le sénateur Neufeld : Ce sont des infrastructures. Les routes font partie des infrastructures.

M. Askari : Je sais. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur une meilleure allocation des fonds destinés aux infrastructures, car c'est une question strictement d'ordre politique dont le

elected representatives really have to debate and decide, not the PBO. No, we cannot really comment on the policy.

Senator Neufeld: Okay, you can't comment on it. Can the PBO actually investigate some of those things that the federal government could do on their own? You don't have to tell them, but you could make those suggestions. Maybe when those suggestions come out from the PBO, it might help them and jar them a little bit to look at some of these things and spend it, instead of trying to keep it on the books until it's convenient to actually say, "Hey, we don't have as big a deficit as we said we were going to have," and "We're good people. We're moving forward and building all of these things."

Mr. Fréchette: Thank you for the question. I'll try my best to stay really neutral. I have spent 32 years of my life on the Hill. I learned something about federation. It's a great thing, but it's a complex issue when it comes to federal-provincial.

I'll use one of the examples everybody is talking about. Senator Pratte is certainly aware of the Champlain Bridge in Montreal, which is federal infrastructure.

Senator Neufeld: I was actually looking at western Canada.

Mr. Fréchette: Yes, I know, or the Windsor Bridge. I am just using it as an example. You know what happened with that bridge. Originally there was supposed to be a toll. Then there was negotiation with the province and the mayor of Montreal said no toll. Then the government changed and said there would be no toll.

This is a really good example of how a federal infrastructure program works. Even if you're in western Canada at the border with Alaska, you will still have the province saying no, we want this or we want a concrete road instead of asphalt, or something like that. That will happen.

Even in the federal system this is the kind of discussion you will have whether or not the PBO can investigate. You're asking PBO to investigate federal-provincial jurisdiction which is beyond our mandate, really.

Senator Neufeld: I appreciate that, so I'll just end quickly. The Alaska Highway, I can tell you, they own lock, stock and barrel. They maintain it and they have since the war. They built it along with the U.S. They could go in and do that work without talking to anybody.

gouvernement fédéral et les représentants élus doivent débattre pour prendre des décisions, et non pas le directeur parlementaire du budget. Nous ne pouvons vraiment pas nous prononcer sur des questions d'ordre politique.

Le sénateur Neufeld : D'accord, vous ne pouvez pas vous prononcer là-dessus. Le DPB peut-il se pencher sur certains projets que le gouvernement fédéral pourrait mener par lui-même? Vous n'êtes pas tenus de divulguer quoi que ce soit, mais vous pourriez faire ces suggestions. Lorsque les suggestions proviennent du DPB, cela pourrait inciter un peu le gouvernement à examiner certains de ces projets et à engager des dépenses, plutôt de garder l'argent et dire : « Notre déficit n'est pas aussi élevé que ce que nous avions anticipé », et « Nous sommes de bonnes personnes, nous allons de l'avant et nous construisons toutes ces infrastructures ».

M. Fréchette : Merci de la question. Je vais faire de mon mieux pour rester neutre. J'ai passé 32 ans de ma vie sur la Colline. J'ai appris des choses au sujet de la fédération. C'est merveilleux, mais les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces sont complexes.

Je vais utiliser l'un des exemples dont tout le monde parle. Le sénateur Pratte connaît certainement le pont Champlain à Montréal, qui est une infrastructure fédérale.

Le sénateur Neufeld : Je me concentrais sur l'Ouest canadien.

M. Fréchette : Oui, je sais, ou le pont Windsor. Je ne fais que l'utiliser comme exemple. Vous savez ce qui s'est passé avec ce pont. Initialement, il devait y avoir un péage. Il y a ensuite eu des négociations avec la province, et le maire de Montréal a dit non au péage. Le gouvernement a par la suite changé d'idée et a déclaré qu'il n'y aurait pas de péage.

C'est un excellent exemple de la façon dont le programme fédéral d'infrastructure fonctionne. Même dans l'Ouest canadien à la frontière avec l'Alaska, la province rejettera un projet parce qu'elle veut telle ou telle autre infrastructure ou qu'elle veut une route en béton plutôt qu'une route d'asphalte, par exemple. Cela arrivera.

Même dans le système fédéral, c'est le genre de discussions que vous aurez pour déterminer si le DPB peut faire enquête ou non. Vous demandez au DPB de faire enquête sur des compétences fédérales et provinciales, ce qui déborde du cadre de notre mandat.

Le sénateur Neufeld : Je comprends ce que vous dites, alors je vais conclure mes remarques rapidement. La route de l'Alaska appartient entièrement au gouvernement. Il l'entretient et elle lui appartient depuis la guerre. Il l'a construite conjointement avec les États-Unis. Il pourrait effectuer des travaux de réfection sur cette route sans consulter personne.

Do you know what? There might be a few but hardly anybody will complain about it, guaranteed. There will be no complaints if they go in and fix the highway so that it's a decent highway to drive on, none whatsoever.

[Translation]

Senator Moncion: On page 9 of your report, you have a table that shows the distribution of phase 1 projects by region and presents the various projects. For example, if we look at Ontario, we see that there are 2,884 projects that represent 32 per cent of the total funds, and so on. I'm wondering what the point is of calculating the per capita investment in infrastructure. What additional information does this column give the reader about the projects?

Mr. Fréchette: I had this discussion with Mr. Haile. We received several requests from the provinces to explain the percentage of the investment share and where we were. Investment in infrastructure per capita makes one thing possible — and I will let Mr. Haile round out the answer. Ontario is a good example. There are many projects. A per capita rate of 32 per cent is a relatively small amount. It should also be understood that all these projects are explained by the population of one province compared to another. The number of projects in some provinces may be small compared to other provinces, where the number is much higher. We talked about the Yukon, where it is only 1 per cent, or 131 projects, for an average of more than \$1,800 per capita. This figure is likely to give an idea of the importance of each of the projects, rather than a series of small projects, which is probably the case in Ontario.

[English]

Mr. Haile: I would add one more point. If you look at the number of projects in terms of the provinces they're distributed over, you have a province like Ontario that has a greater number of projects, and then you have a province like Quebec which has a smaller number of projects. We wanted to give a general idea of the regional distribution of the projects and of the infrastructure spending.

[Translation]

Senator Moncion: Reading this information, I see that in Ontario the population is 14 or 15 million, while in other provinces it is about 300,000. It seems to me that the calculations presented are disproportionate to the population and the money invested, but I understand.

My second question concerns the matching between the federal budget and the provincial or municipal projects. If some form of matching is done, there will be an amount, say, \$14 billion. But will that \$14 billion be invested based on known projects that will be carried out in different places, or is it an

Vous savez quoi? Certains pourraient se plaindre, mais je vous garantis que presque personne ne se plaindra. Aucune plainte ne sera déposée si le gouvernement effectue des travaux de réfection pour que la route soit en bon état.

[Français]

La sénatrice Moncion : À la page 9 de votre rapport, vous présentez un tableau qui représente la répartition des projets de la phase 1 par région et vous présentez les différents projets. Par exemple, lorsqu'on regarde l'Ontario, on voit qu'il y a 2 884 projets qui représentent 32 p. 100 des fonds, et ainsi de suite. Je me demande à quoi sert le calcul de l'investissement dans les infrastructures par habitant. Quelle information supplémentaire cette fameuse colonne donne-t-elle au lecteur sur les projets?

M. Fréchette : C'est une discussion que j'ai eue avec M. Haile. Nous avons reçu plusieurs demandes de la part des provinces pour expliquer le pourcentage de la part d'investissement et où nous en étions. L'investissement en infrastructure par habitant permet une chose — et je vais laisser M. Haile compléter la réponse. L'Ontario est un bon exemple. Il y a beaucoup de projets. Un taux de 32 p. 100 par habitant représente un montant relativement faible. Il faut comprendre également que tous ces projets s'expliquent selon la population d'une province par rapport à une autre. Le nombre de projets dans certaines provinces peut être mince par rapport à d'autres provinces où le nombre est beaucoup plus élevé. On a parlé du Yukon, où il est question de seulement 1 p. 100, soit 131 projets, pour une moyenne de plus de 1 800 \$ par habitant. On peut penser que ce chiffre nous donne une idée de l'importance de chacun des projets plutôt qu'une série de petits projets, ce qui est probablement le cas en Ontario.

[Traduction]

M. Haile : J'aurais un dernier point à ajouter. Si l'on regarde le nombre de projets et les provinces où ils sont répartis, on a une province comme l'Ontario qui compte un plus grand nombre de projets, puis on a une province comme le Québec qui compte un plus petit nombre de projets. Nous voulions donner un aperçu de la répartition régionale des projets et des dépenses au titre des infrastructures.

[Français]

La sénatrice Moncion : À la lecture de cette information, je vois qu'en Ontario la population est de 14 ou 15 millions, alors que, dans d'autres provinces, elle est d'environ 300 000. Les calculs présentés me semblent disproportionnés en fonction de la population et des sommes investies, mais je comprends.

Ma deuxième question concerne l'appariement qui se fait entre le budget du gouvernement fédéral et les projets des provinces ou des municipalités. Si une certaine forme d'appariement se fait, on prévoira une somme, par exemple 14 milliards de dollars. Cependant, ces 14 milliards seront-ils investis en fonction de

amount that is randomly determined to invest in projects that will eventually come to fruition? Is there a correlation or a form of matching that is done between these two or three levels of government?

[English]

Mr. Shaw: Unfortunately, there's not a clear formula or blueprint that allows one to go from the budgeted funds, federally, to see project by project and dollar for dollar how it's being spent by the lower levels of government. We're doing our best to use public information and information we request from federal departments and Crown corporations to try to do this mapping.

So far, what we're seeing is that the budget envelopes at the federal level exceed the amounts in terms of incremental spending by the provinces. It is a very difficult exercise to track this increment because the federal budget doesn't necessarily have tables that then link to provincial budgets or territorial budgets. It's something we're certainly aware of. We're trying to use information in all data sources, be it provincial budgets or territorial budgets, to try to see where outflows from the federal government actually then link up to revenue inflows and increased spending at the provincial and territorial levels.

[Translation]

Mr. Fréchette: If I understand correctly, your question is a priori or at the beginning. Initially, it's extremely difficult. There are two ways in which federal money is transferred to the provinces. The gas tax is a tax transfer that is done directly. This is what many provinces prefer because they have the choice of deciding what they want to do with the amount.

The second way is distribution and negotiations between the federal and provincial governments. This process is more complex and causes delays.

The gas tax is the quickest way. The provinces and municipalities use this process, and it works relatively well. As a result, they can realize the projects of their choice at the local level. When it comes to federal contributions under the major infrastructure program, negotiations and matching are necessary, as you mentioned. This method doesn't always work, because the immediate priority may not be the same at the provincial and municipal levels when the federal government is ready to pay.

I don't know many provinces or municipalities that are willing to refuse the money they are given. They still need to have the time to think about it and have the necessary resources, which

projets connus qui seront menés à différents endroits, ou est-ce un montant que l'on détermine au hasard pour investir dans des projets qui verront le jour éventuellement? Y a-t-il une corrélation ou une forme d'appariement qui est fait entre les deux ou trois ordres de gouvernement?

[Traduction]

M. Shaw : Malheureusement, il n'existe aucune formule claire ou aucun plan pour examiner les fonds prévus dans le budget, au niveau fédéral, et voir projet par projet comment les fonds sont dépensés par les paliers inférieurs de gouvernement. Nous faisons de notre mieux pour utiliser les renseignements publics et les données que nous demandons aux ministères fédéraux et aux sociétés d'État afin d'établir un schéma.

Jusqu'à présent, ce que nous constatons, c'est que les enveloppes budgétaires au niveau fédéral dépassent les sommes pour ce qui est des augmentations des dépenses des provinces. Il est très difficile de surveiller ces hausses, car le budget fédéral n'a pas forcément les tableaux qui sont reliés aux budgets provinciaux ou territoriaux. Nous en sommes bien conscients. Nous essayons d'utiliser les renseignements provenant de toutes les sources de données, que ce soit les budgets provinciaux et territoriaux, pour essayer de voir les sorties de fonds du gouvernement fédéral et de les relier aux rentrées d'argent et aux hausses des dépenses dans les provinces et les territoires.

[Français]

M. Fréchette : Si je comprends bien, votre question est a priori ou au départ. Au départ, c'est extrêmement difficile. Il y a deux façons selon lesquelles l'argent du gouvernement fédéral est transmis aux provinces. La taxe sur l'essence est un transfert fiscal qui se fait directement. C'est ce que plusieurs provinces préfèrent, car elles ont le choix de décider ce qu'elles veulent faire avec le montant.

Le deuxième canal est la distribution et les négociations entre les gouvernements fédéral et provincial. Ce processus est plus complexe et engendre des retards.

La taxe sur l'essence est le moyen le plus rapide. Les provinces et municipalités ont recours à ce processus, et il fonctionne relativement bien. Elles peuvent ainsi réaliser les projets de leur choix à l'échelle locale. Lorsqu'il s'agit de contributions fédérales dans le cadre du grand programme d'infrastructure, il faut des négociations et un appariement, comme vous l'avez mentionné. Ce mécanisme ne fonctionne pas toujours, car la priorité immédiate n'est peut-être pas la même à l'échelle provinciale et municipale au moment où le gouvernement fédéral est prêt à verser de l'argent.

Je ne connais pas beaucoup de provinces ou de municipalités qui sont prêtes à refuser l'argent qui leur est donné. Encore faut-il qu'elles aient le temps d'y penser et de disposer des ressources

can lead to delays of one year to match that amount to that of the federal government.

Senator Moncion: Earlier, you mentioned your economic analysis with respect to interest rates and investments in infrastructure.

For example, the municipality where I live has difficulty funding projects because of the economic downturn that has occurred in recent years. Gradually, we are starting to have a little more money to invest. To what extent can this factor have an impact? All municipalities in Canada are starting to regain the upper hand. To what extent would this factor affect the implementation of all these projects to provide the remaining \$14 billion or \$7 billion?

Mr. Fréchette: The impact is significant. It's one of the four or five factors that have been mentioned. Some municipalities need one year to build a road or bike path.

Senator Moncion: To make things right.

Mr. Fréchette: Since provincial and regional roads fall under municipal jurisdiction, the municipalities must wait one year in their own budget cycle before adding \$100,000 to their budget based on the \$100,000 from the federal government. Sometimes, the line of credit explains the delay, because this is often how municipalities finance their infrastructure. They will create a line of credit to have funds the following year that will be replenished by the federal or provincial governments, according to the agreement. Keep in mind that between the federal government and the municipalities is the provincial government.

Senator Moncion: My last question has to do with science and technology infrastructure. The federal government talked about investing \$4.4 billion in this area. Yesterday, \$1.7 billion was mentioned in research infrastructure. Is this amount included in the \$187 billion infrastructure program that has been announced?

[English]

Mr. Shaw: I believe so.

The Chair: Before we go to the second round, I have a question, please, for the PBO.

You talked about tangible, predictable measurements. Then we can look at questions that were asked about how you are provided with that data or that information. To some extent you're getting better information that seems to be to the point.

nécessaires, ce qui peut entraîner des retards d'un an pour appairer ce montant à celui du gouvernement fédéral.

La sénatrice Moncion : Plus tôt, vous avez mentionné votre analyse économique en ce qui a trait au taux d'intérêt et aux sommes investies dans les infrastructures.

Par exemple, la municipalité où je demeure a de la difficulté à financer ses projets à cause du ralentissement économique qui a eu lieu au cours des dernières années. Graduellement, on commence à avoir un peu plus d'argent à investir. Jusqu'à quel point ce facteur peut-il avoir un impact? Toutes les municipalités au Canada commencent à reprendre le dessus. Jusqu'à quel point ce facteur aurait-il une incidence sur la mise en œuvre de tous ces projets pour octroyer les 14 milliards ou les 7 milliards qu'il reste?

M. Fréchette : L'impact est important. C'est l'un des quatre ou cinq facteurs qu'on a mentionnés. Certaines municipalités ont besoin d'un délai d'un an pour construire une route ou une piste cyclable.

La sénatrice Moncion : Pour arranger les choses.

M. Fréchette : Comme les routes provinciales et régionales relèvent de la compétence des municipalités, celles-ci doivent attendre un an dans leur propre cycle budgétaire avant d'ajouter 100 000 \$ à leur budget en fonction de la somme de 100 000 \$ que versera le gouvernement fédéral. Parfois, la marge de crédit explique le délai, car c'est bien souvent de cette façon que les municipalités financent leurs infrastructures. Elles créeront une marge de crédit pour disposer de fonds l'année suivante qui seront renfloués par les gouvernements fédéral ou provincial, selon l'entente. Il ne faut pas oublier que, entre le gouvernement fédéral et les municipalités, se trouve le gouvernement provincial.

La sénatrice Moncion : Ma dernière question concerne les infrastructures en science et en technologie. Le gouvernement fédéral a parlé d'investir 4,4 milliards de dollars dans ce domaine. Hier, on mentionnait 1,7 milliard de dollars dans les infrastructures de recherche. Ce montant est-il inclus dans le cadre du programme d'infrastructure de 187 milliards qui a été annoncé?

[Traduction]

M. Shaw : Je crois que oui.

Le président : Avant que nous passions à la deuxième série de questions, j'ai une question, si vous le voulez bien, pour le DBP.

Vous avez parlé de mesures tangibles et prévisibles. Nous pouvons examiner les questions qu'on nous a posées quant à la façon dont on vous fournit ces données ou ces renseignements. Dans une certaine mesure, vous obtenez de meilleurs renseignements qui semblent être pertinents.

Will you make all the data you have received from those departments since 2016 available publicly on your site?

Mr. Fréchette: All the data that the departments provided to us so far that are not confidential are on our site or provided to this committee since you asked us to do that.

We do receive some information that the departments ask to be confidential, which we will not release. By legislation, I cannot release confidential data. Everything the departments do not identify as being confidential is publicly released.

The Chair: What percentage would be earmarked in a vote as being confidential versus public? Do you know?

Mr. Haile: I don't know off the top of my head, but we could definitely provide that on an aggregate level.

The Chair: Could you provide that?

Mr. Haile: Absolutely.

Mr. Fréchette: Trevor, do you know how much is confidential and how much is not?

Mr. Shaw: I don't know.

The Chair: Could you provide that to us through the clerk?

Mr. Fréchette: Do you mean the ratio?

The Chair: Yes, the ratio.

Mr. Fréchette: Yes, we can.

The Chair: According to the latest information I have received, the government can account for 80 to 90 per cent in phase I and they are looking at phase 2. Is that satisfactory? Is that similar to the data you're providing us?

Mr. Shaw: Could you repeat the question?

The Chair: In phase I, I have been told, the government is saying that they can account for 80 to 90 per cent and that it's measurable. That's why I asked in the previous question what percentage would be confidential versus public.

My question then to you is: With the data you have now from phase I, is that the same figure or percentage you are providing to this committee?

Allez-vous rendre publiques toutes les données que vous avez reçues de ces ministères depuis 2016 sur votre site?

M. Fréchette : Toutes les données que les ministères nous ont fournies jusqu'à présent qui ne sont pas confidentielles sont affichées sur notre site ou remises à ce comité, à votre demande.

Nous recevons certains renseignements que les ministères demandent de garder confidentiels, et ces renseignements ne seront pas divulgués. En vertu de la loi, je ne peux pas diffuser des données confidentielles. Tous les renseignements que les ministères ne considèrent pas comme étant confidentiels sont divulgués publiquement.

Le président : Quel pourcentage de renseignements dans un crédit est confidentiel par rapport à ceux qui sont publics? Le savez-vous?

M. Haile : Je ne le sais pas de mémoire, mais nous pourrions vous fournir une réponse générale.

Le président : Pourriez-vous nous la faire parvenir?

M. Haile : Absolument.

M. Fréchette : Trevor, savez-vous quelle proportion des renseignements est confidentielle et quelle proportion des renseignements ne l'est pas?

M. Shaw : Je ne le sais pas.

Le président : Pourriez-vous faire parvenir la réponse à la greffière?

M. Fréchette : Vous voulez dire le ratio?

Le président : Oui, le ratio.

M. Fréchette : Oui, nous pouvons vous fournir cette information.

Le président : D'après l'information la plus récente que j'ai reçue, c'est de 80 à 90 p. 100 à la phase I, et le gouvernement est en train d'examiner la phase 2. Est-ce satisfaisant? Est-ce semblable aux données que vous fournissez?

M. Shaw : Pourriez-vous répéter la question?

Le président : À la phase I, on m'a dit que le gouvernement fait état qu'il peut expliquer de 80 à 90 p. 100 des fonds, et c'est mesurable. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé quel pourcentage des renseignements est confidentiel par rapport aux renseignements publics.

Ma question est la suivante : avec les données que vous avez maintenant de la phase I, est-ce le même chiffre ou pourcentage que vous remettez à ce comité?

Mr. Askari: The data in the report, and even from Budget 2018, shows that they have put in place about 50 per cent of the projects for those two years, so I am not sure where the 80 per cent is coming from.

That's what we are showing there. Our own data, from looking at the departments bottom up, shows a little less than what the government put in the budget. We have 7.2 and they have 7.8.

The Chair: I will conclude with a comment, and then I will ask a question.

Have approximately 11,000 jobs been created?

Mr. Fréchette: That's our estimate, yes.

The Chair: That's your estimate, so at \$7 billion the cost, in my books, would be approximately \$650,000 per job created. Is that fair to say? I would say it is, exactly.

Mr. Fréchette: We never look at job creation in that way. This is a project that has a lot of different impacts on the economy. Jobs is one part of it. Impact on GDP is another part of it. Many different things come from these kinds of investments.

If you want to divide the amount by the number of people or the number of jobs, yes, that number mathematically is correct; but that is not the way we normally look at the impacts of different programs.

The Chair: Can you provide the committee, through the clerk, with how you analyze it?

Mr. Fréchette: In terms of what?

The Chair: In terms of cost per job.

Mr. Fréchette: With the cost per job, as I said, if you divide the two numbers that's what you get. Mathematically that's correct.

The Chair: In my other life as a former minister of intergovernmental affairs sitting at tables with other ministers, that's how we always divided it at our FPT meetings. I stand to be corrected. Please advise me.

Senator Marshall: I want to talk about the Main Estimates because they were tabled on Monday. Treasury Board held a briefing for parliamentarians on Monday evening, and they have incorporated the new budget initiatives in a vote 40.

Would you be able to undertake a study on the Mains Estimates with particular emphasis on the vote 40 and the implications of that vote? You do studies on the estimates

M. Askari : Les données dans le rapport, et même dans le budget de 2018, révèlent qu'environ 50 p. 100 des projets ont été mis en œuvre pendant ces deux années, alors je ne comprends pas trop d'où viennent ces 80 p. 100.

C'est ce qui est indiqué ici. Nos propres données, si nous regardons les bilans des ministères, révèlent que les dépenses ont été moins élevées que ce que le gouvernement avait prévu dans le budget. Nous avons 7,2 et il a 7,8.

Le président : Je vais conclure en faisant une observation, puis je poserai une question.

Environ 11 000 emplois ont été créés?

M. Fréchette : C'est notre estimation, oui.

Le président : C'est votre estimation, donc 7 milliards de dollars, selon mes calculs, représenteraient environ 650 000 \$ par emploi créé. Est-ce juste? Je pense que oui.

M. Fréchette : Nous n'examinons jamais la création d'emplois de cette façon. C'est un projet qui a de nombreuses retombées différentes sur l'économie. La création d'emplois est l'une de ces retombées. L'incidence sur le PIB en est une autre. Ces types d'investissements donnent lieu à de multiples résultats différents.

Si vous voulez diviser le montant par le nombre de personnes ou le nombre d'emplois, ce chiffre est mathématiquement correct, mais ce n'est pas ainsi que nous examinons normalement les répercussions des différents programmes.

Le président : Pouvez-vous remettre au comité, par l'entremise de la greffière, la formule que vous utilisez pour effectuer l'analyse?

M. Fréchette : Par rapport à quoi?

Le président : Par rapport au coût par emploi.

M. Fréchette : Avec le coût par emploi, comme je l'ai dit, si vous divisez les deux nombres, c'est ce que vous obtenez. C'est mathématiquement correct.

Le président : Dans ma vie antérieure en tant qu'ancien ministre des Affaires intergouvernementales où je siégeais à des tables avec d'autres ministres, c'est toujours ainsi que nous divisons le montant à nos réunions FPT. Corrigez-moi si j'ai tort. N'hésitez pas à me le dire.

La sénatrice Marshall : Je veux parler du Budget principal des dépenses, car il a été déposé lundi. Le Conseil du Trésor a tenu une séance d'information pour les parlementaires lundi soir et a incorporé les nouvelles initiatives du budget au crédit 40.

Seriez-vous en mesure d'entreprendre une étude du Budget principal des dépenses en mettant plus particulièrement l'accent sur le crédit 40 et ses répercussions? Vous menez des études sur

anyway every year, so I would be particularly interested. Is that something you could undertake for the committee?

Mr. Fréchette: We already have analysts working seriously on that, not only for the committee but for the entire Parliament. They also flagged Mostafa and me that we have work to do over the weekend reviewing their documents. We have committed to reviewing that. We expect to have something in two weeks, or a bit less than two weeks.

You're raising an interesting point. It is the first time we saw the so-called alignment between the budget and the Main Estimates. You mentioned vote 40. We're supposed to meet some people to discuss how it will happen in the House of Commons. Now only one amount of \$7 billion will be referred to one committee or to the Committee of the Whole of the house. How they will proceed will be interesting.

You still have all these line items. It's not necessarily just a bulk. You still have some of the details. You saw the table, I am pretty sure.

Senator Marshall: In Budget 2018.

Mr. Fréchette: In Budget 2018. It's not just a bulk of money that is there. You see the details by department. That doesn't give you more information because you don't know. The vote will be some kind of, I call it, blank cheque to the Treasury Board. They will then make the allocation. We don't know if it will be full allocation for each department. We still don't know that.

Senator Marshall: Even when Treasury Board was explaining how it would be allocated out to the departments, I think there was some confusion with regard to that; but you will be looking at that also.

Mr. Fréchette: We will be looking at that. We already are in contact with the Treasury Board to have a better explanation. We will provide the details to Parliament, as I said, hopefully in the next two weeks.

Senator Marshall: Thank you very much. That would be very good.

[Translation]

The Chair: Thank you, Mr. Fréchette, for your presentation and your answers to our questions.

Mr. Fréchette: Thank you.

(The committee continued in camera.)

le budget de toute manière chaque année, alors cela m'intéresserait plus particulièrement. Est-ce une étude que vous pourriez mener pour le comité?

M. Fréchette : Nous avons déjà des analystes qui travaillent là-dessus sérieusement, pas seulement pour le comité, mais aussi pour l'ensemble du Parlement. Ils nous ont également fait savoir, à Mostafa et à moi, que nous devons travailler en fin de semaine pour passer en revue leurs documents. Nous nous sommes engagés à le faire. Nous prévoyons avoir un rapport d'ici deux semaines, ou un peu avant.

Vous soulevez un point intéressant. C'est la première fois que nous voyons une soi-disant harmonisation entre le budget et le Budget principal des dépenses. Vous avez mentionné le crédit 40. Nous sommes censés rencontrer des gens pour discuter de la façon dont les fonds seront alloués à la Chambre des communes. Maintenant, un montant de 7 milliards de dollars sera remis à un comité ou au comité plénier de la Chambre. Il sera intéressant de voir comment il dépensera ces fonds.

Il y a encore tous ces postes budgétaires. Ce n'est pas forcément un montant ponctuel important. Il y a des détails connexes. Je suis persuadé que vous avez vu le tableau.

La sénatrice Marshall : Dans le budget de 2018.

M. Fréchette : Dans le budget de 2018. Ce n'est pas juste un gros montant prévu dans le budget. Vous voyez les détails par ministère. Le document ne vous donne pas de renseignements supplémentaires. Le crédit sera en quelque sorte, comme je l'appelle, un chèque en blanc remis au Conseil du Trésor. Il procédera ensuite à l'allocation de ces fonds. Nous ne savons pas s'il répartira la totalité des fonds à chaque ministère. Nous ne le savons pas encore.

La sénatrice Marshall : Même quand le Conseil du Trésor expliquait comment les fonds seraient alloués aux ministères, je pense qu'il y avait une certaine confusion à cet égard, mais vous vous pencherez là-dessus aussi.

M. Fréchette : Nous examinerons la question. Nous communiquons déjà avec le Conseil du Trésor pour obtenir une meilleure explication. Nous fournirons les détails au Parlement, comme je l'ai dit, au cours des deux prochaines semaines, je l'espère.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup. Ce serait excellent.

[Français]

Le président : Merci, monsieur Fréchette, de votre présentation et de vos réponses à nos questions.

M. Fréchette : Merci.

(La séance se poursuit à huis clos.)

APPEARING

Tuesday, April 17, 2018

The Honourable Bardish Chagger, P.C., M.P., Leader of the Government in the House of Commons and Minister of Small Business and Tourism.

WITNESSES

Tuesday, April 17, 2018

Privy Council Office:

Allen Sutherland, Assistant Secretary, Machinery of Government;
Martha Boyle, Privy Council Officer, Machinery of Government.

Wednesday, April 18, 2018

Office of the Parliamentary Budget Officer:

Jean-Denis Fréchette, Parliamentary Budget Officer;
Mostafa Askari, Deputy Parliamentary Budget Officer;
Trevor Shaw, Economic Advisor-Analyst;
Negash Haile, Research Assistant.

COMPARAÎT

Le mardi 17 avril 2018

L'honorable Bardish Chagger, C.P., députée, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme.

TÉMOINS

Le mardi 17 avril 2018

Bureau du Conseil privé :

Allen Sutherland, secrétaire adjoint, Appareil gouvernemental;
Martha Boyle, agente du Conseil privé, Appareil gouvernemental.

Le mercredi 18 avril 2018

Bureau du directeur parlementaire du budget :

Jean-Denis Fréchette, directeur parlementaire du budget;
Mostafa Askari, sous-directeur parlementaire du budget;
Trevor Shaw, conseiller-analyste économique;
Negash Haile, assistant de recherche.